



ECOWAS COMMISSION  
COMMISSION DE LA CEDEAO  
COMISSÃO DA CEDEAO

Version courte de la

# Stratégie Régionale Climat (SRC)

de la CEDEAO

Juin 2022



La version intégrale de la Stratégie Régionale Climat de la CEDEAO et son plan d'actions 2022-2030, sont disponibles ici : <https://climatestrategy.ecowas.int>

#### Avertissement

Ce document est une version courte de la Stratégie Régionale Climat de la CEDEAO qui vise à en extraire l'essence, et ne représente pas l'exhaustivité du contenu officiel tel qu'adopté. Les parties analytiques relatives aux (I) diagnostic des politiques publiques régionales, (II) diagnostic des impacts sectoriels des changements climatiques et (III) diagnostic des émissions de gaz à effet de serre, ont été considérablement réduites.

L'ensemble de ces éléments sont disponible dans la version intégrale, accompagnés de toutes les références bibliographiques, et les figures et schémas relatifs.

Le processus de formulation du document de stratégie jusqu'à sa validation a bénéficié d'un soutien financier important de l'Union Européenne, à travers les fonds alloués au programme GCCA+ Intra-ACP, dans le cadre de son appui au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la CEDEAO.

Expertise France a apporté une assistance technique et la facilitation ayant abouti à la validation de ce document, au bénéfice de la CEDEAO et de ses Etats-Membres.

La Stratégie Régionale Climat et son plan d'actions ont été validés par les Ministres de l'Environnement des Etats Membres de la CEDEAO lors du Comité Technique Ministériel Spécialisé de l'Environnement, présidé par le Ministre du Ghana, qui s'est tenu à Accra le 29 avril 2022.

La Stratégie Régionale Climat de la CEDEAO et son plan d'actions à 2030, ont ensuite été formellement adoptés par la Quatre-Vingt-Huitième Session Ordinaire du Conseil des Ministres Statutaires de la CEDEAO tenue du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022 à Accra (Ghana).

#### Partenaire financier



PROGRAMME INTRA-ACP DE L'AMCC+ Une initiative du Groupe des Etats ACP financée par le Fonds européen de développement de l'Union européenne

#### Partenaire technique



Ce document est publié sous la seule responsabilité de la Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles de la CEDEAO et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union Européenne et des États Membres de la CEDEAO.

#### Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

##### COMMISSION DE LA CEDEAO

Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles  
Annexe River Plaza  
496 Abogo Largema Street  
Central Business District  
PMB 401 Abuja FCT  
République Fédérale du Nigéria

✉ [agric\\_ruraldev@ecowas.int](mailto:agric_ruraldev@ecowas.int)  
🌐 [www.ecowap.ecowas.int](http://www.ecowap.ecowas.int)  
📘 [ecowas.agriculture](https://www.facebook.com/ecowas.agriculture)  
🐦 [ecowas\\_agric](https://twitter.com/ecowas_agric)

Pour citer ce document : Commission de la CEDEAO – Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles – « Version courte de la Stratégie Régionale Climat de la CEDEAO », 2022.

© CEDEAO 2022 • Design graphique © Olivia Grenez - Clarisse de Martene • Crédit photo couverture : ©unsplash

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu de ce document pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de ce document dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à la CEDEAO.

|                 |  |           |
|-----------------|--|-----------|
| <b>Partie 1</b> | <b>Contexte, approche et vision pour une stratégie régionale climat juste et ambitieuse</b>  | <b>6</b>  |
| 1               | <b>Contexte Général</b>  | 7         |
|                 | Contexte régional  | 7         |
|                 | Évolutions passées, récentes et futures du climat dans la région   | 8         |
|                 | Situation des émissions de gaz à effet de serre dans la région   | 9         |
|                 | De l'ECOWEP à la Stratégie Régionale Climat : un processus progressif participatif   | 10        |
| 2               | <b>Vision, objectif général et objectifs spécifiques de la Stratégie Régionale Climat de la CEDEAO</b>   | 13        |
|                 | La vision  | 15        |
|                 | L'objectif général   | 15        |
|                 | Les objectifs spécifiques stratégiques   | 15        |
|                 | Les champs d'action  | 15        |
| <b>Partie 2</b> | <b>Vers une région résiliente face aux impacts et vulnérabilités liés aux changements climatiques</b>  | <b>16</b> |
| 1               | <b>Agriculture, Elevage, Pêche et Aquaculture</b>  | 17        |
| 2               | <b>Énergie</b>   | 18        |
| 3               | <b>Milieus, écosystèmes naturels et biodiversité</b>   | 18        |
| 4               | <b>Ressources en eau</b>   | 19        |
| 5               | <b>Transports et Mobilité</b>  | 20        |
| 6               | <b>Zones Côtières</b>  | 20        |
| 7               | <b>Services Climatologiques, Gestion des Risques de Catastrophe, Systemes d'alerte précoce et mobilité humaine</b>                             | 22        |
| 8               | <b>Santé</b>   | 23        |
| <b>Partie 3</b> | <b>Encourager les trajectoires de développement sobres en carbone et favoriser les opportunités économiques</b>                                | <b>24</b> |
| 1               | <b>Introduction</b>  | 25        |
|                 | Panorama des engagements d'atténuation des émissions de GES des Etats membres de la CEDEAO à l'horizon 2030 dans le cadre de l'Accord de Paris |           |
|                 | Vue prospective des émissions de GES de l'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2050  |           |
| 2               | <b>Agriculture, Forêts et Autres Affectations des Terres (AFAT)</b>  | 27        |
| 3               | <b>Énergie</b>   | 29        |
| 4               | <b>Transports et Mobilité</b>  | 31        |
| 5               | <b>Procédés Industriels et Usage des Produits (PIUP)</b>   | 32        |
| 6               | <b>Dechets</b>   | 33        |
| <b>Partie 4</b> | <b>Dispositif institutionnel, suivi-évaluation et moyens transversaux de mise en œuvre</b>   | <b>34</b> |
| 1               | <b>Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre</b>  | 35        |
|                 | L'instance de gouvernance de la Commission : le CIDE   | 35        |
|                 | Coordination de la mise en œuvre et concertation régionale   | 36        |
|                 | Mise en œuvre opérationnelle : une responsabilité partagée   | 36        |
|                 | Les directions sectorielles ayant mandat sur les secteurs adressés dans la SRC   | 36        |
|                 | Les départements et directions transversales   | 36        |
|                 | Les Etats membres  | 36        |
|                 | Les institutions régionales et internationales partenaires   | 37        |
| 2               | <b>Suivi-évaluation et processus interne de révision de l'ambition</b>   | 38        |
| 3               | <b>Moyens transversaux de mise en œuvre</b>  | 39        |



# Préambule

La présente Stratégie Régionale pour le Climat de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été adoptée par la 61<sup>ème</sup> Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements de la CEDEAO, tenue à Accra, le 3 juillet 2022. Elle est, d'une part, le fruit d'un long processus de concertation avec les institutions, départements et agences spécialisés de la CEDEAO, les États membres, les institutions régionales spécialisées, et d'autre part, l'aboutissement d'un historique de plusieurs années d'intervention et d'action de la CEDEAO en matière de lutte contre les changements climatiques.

Représentant actuellement seulement 1,8% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES)<sup>1</sup>, les pays de l'espace CEDEAO contribuent de façon très faible au réchauffement climatique. Pour autant, le continent africain se situe au cœur des enjeux des changements climatiques de cette première moitié du 21<sup>ème</sup> siècle. Selon les scénarios les plus pessimistes, l'Afrique de l'Ouest connaîtra, d'ici à 2060, une augmentation de température de +2,3°C, soit un réchauffement de +0,6°C par décennie. Les précipitations seront quant à elles, plus erratiques et entraîneront un accroissement de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques extrêmes déjà connus dans notre région : inondations, variabilité pluviométrique accrue, érosion côtière et des sols dans les bassins fluviaux, poches de sécheresse extrêmement longues, entre autres corollaires, avec des conséquences humaines et économiques dramatiques sur l'ensemble des secteurs économiques et sur les populations les plus vulnérables, dont notamment les femmes, les jeunes et les personnes âgées. Face à la gravité des impacts à venir, "Agir Ensemble" dans le cadre de la solidarité régionale est une nécessité absolue pour permettre à notre région de réduire sa vulnérabilité et faire face, de façon collective, aux risques induits par les changements climatiques lesquels, par définition, n'ont pas de frontière. C'est ainsi que la CEDEAO, forte de son expérience passée de mise en œuvre du *programme stratégique sur la réduction de la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique* financé par la coopération suédoise, renforce son cadre d'intervention en systématisant l'intégration et la prise en compte des impacts des changements climatiques pour la définition de ses interventions et de ses directives.

En outre, notre région se caractérise encore largement par des modèles économiques intenses en ressources participant à la dégradation de notre environnement, avec entre autres, une agriculture encore trop faiblement productive, une dégradation avancée des forêts et des sols, des industries extractives en expansion, des systèmes de transport chers et peu efficaces, un secteur énergétique en plein développement. Si ces économies participent encore de façon limitée à la croissance des émissions de GES mondiales, les perspectives de

forte croissance économique et de forte croissance démographique des prochaines décennies plaident pour l'exploration de trajectoires de développement sobres en carbone : entre 1990 et 2016, les émissions de GES ont augmenté de 39%, comparativement à une croissance moyenne mondiale de 4 à 9%. Notre région doit saisir l'opportunité de trajectoires de croissance bas carbone en mobilisant toutes les ressources financières et technologiques possibles, domestiques ou internationales : les solutions techniques existent et nous avons tout à y gagner ! C'est le sens des Contributions déterminées au niveau national (CDN) que les États membres de la CEDEAO ont soumis au titre de leur engagement à respecter les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. C'est également l'objectif, depuis 10 ans, de la CEDEAO à travers plusieurs cadres politiques majeurs : politique d'énergies renouvelables, politique d'efficacité énergétique, plan de convergence forestier, etc. L'enjeu aujourd'hui est la mise en cohérence des autres cadres d'intervention avec ces objectifs d'atténuation déjà établis aux niveaux national et régional.

C'est dans ce contexte que la Commission de la CEDEAO et ses partenaires ont élaboré cette présente Stratégie Régionale Climat (SRC) en vue de consolider et de mettre en cohérence un cadre d'intervention pour la lutte contre les changements climatiques dans la zone CEDEAO, tenant compte à la fois des dimensions d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques en cohérence avec l'Accord de Paris et l'Agenda 2030 constitué par les Objectifs de développement durable (ODD).

Sa vision est celle d'une communauté ouest africaine résiliente face aux effets et impacts des changements climatiques et qui a su saisir les opportunités économiques afférentes en faveur d'un développement durable de long-terme. Cette vision est en cohérence avec la Vision 2050 de la CEDEAO qui vise à l'établissement d'« une communauté de personnes pleinement intégrées dans une région apaisée et prospère, soutenue par des institutions fortes, respectueuses des libertés fondamentales et œuvrant pour un développement durable inclusif ».

Dans ce sens, la CEDEAO et ses partenaires, s'engagent à accompagner les pays de notre espace communautaire pour parvenir à un développement résilient vis-à-vis du climat et sobre en carbone.

L'élaboration de ce document de stratégie a bénéficié de divers appuis techniques et financiers. En particulier, je tiens, pour clore ce propos, à exprimer ma reconnaissance et mes remerciements à l'Union Européenne (UE) pour son appui financier et à Expertise France pour son appui technique, dans le cadre du projet Alliance mondiale de lutte contre le changement climatique en Afrique de l'Ouest (AMCC+ AO).

<sup>1</sup> CCNUCC (2020): Technical Assessment of Climate Finance in West African Community  
([https://unfccc.int/sites/default/files/resource/J0008\\_UNFCCC\\_NBF\\_TA\\_Climate\\_Finance\\_WA\\_v11%5B40%5D.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/J0008_UNFCCC_NBF_TA_Climate_Finance_WA_v11%5B40%5D.pdf))

# 1. Contexte général

## Contexte régional

Sous l'effet des émissions de GES passées, actuelles et futures, les changements du système climatique observés au cours des récentes décennies se poursuivront durant tout le 21<sup>ème</sup> siècle et au-delà. Malgré les incertitudes, il apparaît que les scénarios à fortes émissions de GES entraîneront davantage d'événements extrêmes : inondations, sécheresses et vagues de chaleur. Les conséquences de la variabilité du climat et des changements climatiques à moyen et long terme peuvent être désastreuses pour la plupart des secteurs socio-économiques de la zone CEDEAO. L'occurrence d'événements extrêmes augmentera la probabilité d'impacts sévères qui se traduiront par une baisse des rendements agricoles et des ressources en eau de surface et souterraine, une baisse de la production hydroélectrique et des menaces sur la pêche, les zones côtières et les écosystèmes marins, les villes et les infrastructures, entre autres. Sans interventions majeures de renforcement de la capacité d'adaptation des principaux secteurs socio-économiques, ces changements risquent de compromettre gravement la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations.

Selon la Banque Africaine de Développement (BAD), l'impact des changements climatiques sur le continent pourrait atteindre 50 milliards USD par an d'ici à 2040, avec un recul supplémentaire de 30% du PIB d'ici à 2050. En outre, selon une étude récente réalisée par WASCAL (West African Science Service Center on Climate Change and Adapted Land Use) pour la CEDEAO, les estimations prévoient une réduction du PIB de 3,7% et 11,7% à 2050 selon les scénarios de réchauffement faible et élevé respectivement. Les pertes économiques induites par les impacts climatiques proviendront principalement de l'agriculture et des infrastructures (transports, énergie, bâtiments, etc.). Les pays côtiers devraient subir les impacts économiques les plus im-

portants en matière d'infrastructures. Outre ces impacts économiques, les impacts sanitaires et sociaux pourraient être très significatifs qu'il s'agisse de changements progressifs (augmentation de la température moyenne avec, par exemple, des impacts sur la sécurité alimentaire du fait d'une diminution des rendements agricoles ou encore sur le dépassement du seuil de chaleur létale en ville) ou d'événements extrêmes (inondations). Souvent, les femmes et les jeunes sont et seront davantage en situation de vulnérabilité en raison des rôles déterminés par la société et la culture. La grande sensibilité au climat des secteurs vitaux, combinée à de faibles niveaux de capacité d'adaptation contribue à faire de la région ouest-africaine l'une des plus vulnérables du monde. Elle a été identifiée comme l'un des hotspots climatiques dans le monde. C'est ainsi que neuf des 30 pays les plus vulnérables du monde font partie de la région CEDEAO-CILSS selon le Global Adaptation Index.

Par conséquent, les actions et stratégies d'adaptation sont les voies les plus appropriées pour permettre aux populations, aux acteurs publics et privés, et aux gouvernements des pays de la CEDEAO de se préparer et de répondre de manière coordonnée aux impacts des changements climatiques.



PARTIE 1

# 1

## Contexte, approche et vision

### pour une stratégie régionale climat juste et ambitieuse



## Évolutions passées, récentes et futures du climat dans la région

Les connaissances scientifiques récentes sur le climat indiquent clairement des évolutions dans la variabilité et des changements climatiques qui se caractérisent en Afrique de l'Ouest par la hausse généralisée et continue des températures, la variabilité accrue des précipitations, la fréquence, l'intensité, l'étendue spatiale et la durée des événements météorologiques et climatiques extrêmes.

La variabilité climatique est fortement enracinée au cœur des sociétés ouest africaines. Les années 50 et 60 ont été marquées par une pluviométrie exceptionnellement excédentaire. Il s'en est suivi une forte réduction globale des quantités de précipitations annuelles culminant avec les grands épisodes de sécheresse des années 1970 et 80 dans le Sahel et les pays plus humides du Golfe de Guinée. Cette période sèche est illustrée par un glissement vers le sud des isohyètes annuelles (baisse des pluies échelonnée de 20% au sud du Sahel à plus de 50% au nord) entraînant un processus historique d'aridification du climat dans le Sahel.

A partir du milieu des années 90, qui coïncide avec la période de l'intensification du réchauffement climatique, l'Afrique de l'Ouest connaît une variabilité interannuelle accrue de la pluviométrie. Selon les travaux scientifiques du Centre Régional Agrhymet/CILSS, le régime des pluies est désormais caractérisé par une alternance brutale entre années humides et années sèches, qui semble être amplifiée par les changements climatiques. Au cours de cette période, la question d'un retour d'une période humide a suscité la controverse. Il a été toutefois démontré que les signes de reprise des pluies existent, mais qu'ils présentent des disparités régionales à l'échelle annuelle. Ce nouveau mode de variabilité des pluies, qui a émergé depuis les années 1990, s'est traduit par l'occurrence combinée de plusieurs événements pluviométriques extrêmes tels que les périodes sèches, les débuts tardifs ou les arrêts précoces des pluies. Par ailleurs, en dépit de la baisse observée du nombre d'événements pluviométriques, il a été noté une augmentation de l'intensité des quantités de pluies tombées. Cette situation explique les épisodes de fortes pluies et les inondations récurrentes enregistrées au cours de ces dernières années en Afrique de l'Ouest comme en 2003,

2005, 2007, 2008 et 2009, 2010, 2012, 2017, 2019, 2020. L'intensification du cycle hydrologique sous l'effet des fortes températures pourrait entraîner plus d'évaporation et des précipitations plus intenses.

Les modèles climatiques ne s'accordent pas tout à fait sur la question de savoir si les précipitations vont augmenter ou diminuer dans le futur. Néanmoins, en dépit des grandes incertitudes, environ 80% des modèles s'accordent sur un assèchement d'environ 20% sur la partie occidentale du Sahel, tandis que 75% des modèles prévoient un Sahel oriental plus humide. Les projections vont aussi dans le sens d'événements pluvieux moins fréquents, plus intermittents, mais plus intenses dans des scénarios d'émissions de GES moyennes à élevées. Un changement potentiel dans la saisonnalité des pluies sahélienne est également très probable, avec un début plus tardif et la possibilité d'une période de pause en milieu de saison des pluies d'ici la fin du 21<sup>ème</sup> siècle.

S'agissant des températures, l'évolution de la température moyenne mondiale de surface sur la période 2011-2020 est de +1,09°C plus chaude que celle sur la période 1850-1900 selon le GIEC (2021). L'Afrique de l'Ouest, à l'image des autres régions d'Afrique, s'est réchauffée plus rapidement que la moyenne mondiale, terres et océans confondus. La tendance au réchauffement sur 30 ans pour la période 1991-2020 (avec une tendance de 0,3°C par décennie) était supérieure à celle de la période 1961-1990 (tendance de 0,2°C par décennie) et nettement supérieure à celle de la période 1931-1960 (0,03°C par décennie). En perturbant le climat, l'humanité a également provoqué depuis 1950 des changements dans la fréquence des chaleurs extrêmes, fréquence qui a doublé depuis les années 1980. Une étude sur la distribution spatiale de la durée, de l'intensité et de la fréquence des vagues de chaleur en Afrique de l'Ouest au cours des mois d'avril à juin, montre que les régions au climat soudano-sahélien continental enregistrent des vagues de chaleur intenses, longues (>10 jours consécutifs) et fréquentes (de 20 à 30% des jours). Ces phénomènes sont toutefois plus rares et de courtes durées sur les zones littorales.

Les projections de température pour le 21<sup>ème</sup> siècle sur l'Afrique montrent que la température des terres, en particulier dans les régions arides, augmentera plus rapidement que la température moyenne mondiale. Dans les scénarios SSP2-4.5 et SSP5-8.5, les tendances de réchauffement pour l'Afrique de l'Ouest sont estimées respectivement à 0,24°C/décennie et à 0,6°C/décennie. Le réchauffement le plus probable prévu à court (les années 2030-2060) et long terme (les années 2070-2090) est de 1,1-1,8°C (1,9-3,3°C) pour le scénario SSP2-4.5 et 1,5-2,3°C (3,3-5,9°C) pour le scénario SSP5-8.5, respectivement.

**Ces évolutions du climat ainsi que les impacts attendus sur les systèmes naturels et humains indiquent l'urgence de prendre des mesures immédiates et ambitieuses pour faire face aux risques climatiques.**

## Situation des émissions de gaz à effet de serre dans la région

Les émissions de GES de la région représentent environ 1,8% des émissions mondiales alors qu'elle abrite 5% de la population mondiale. De même, les émissions par habitant en 2018 sont parmi les plus faibles du globe, à savoir 0,7 teqCO<sub>2</sub>/habitant en 2017, contre 4,8 en moyenne mondiale. Toutefois, entre 1990 et 2018, les émissions de GES des États de la région ont augmenté de 43% en raison de la croissance démographique et économique observée dans cette région, une augmentation comparable à la croissance mondiale des émissions de 49% sur la période.

Sur la base des données de l'année de 2018 communiquées par les États membres dans leurs CDN révisées, les émissions nettes de GES provenaient principalement des secteurs de l'énergie, de l'Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT). Les émissions combinées de ces secteurs représentent 85% des émissions régionales totales de GES. Le secteur de l'énergie représente 69%, l'AFAT 16%, suivi des secteurs des déchets et des procédés industriels et usage des produits (PIUP) qui contribuent chacun à hauteur de 10% des émissions régionales totales. Les émissions nettes de GES (en 2018) sont diversement réparties entre les EM, avec une prédominance des émissions du Nigéria (63%), de la Côte d'Ivoire, (17%), du Ghana (10%), du Burkina Faso (13%), de la Sierra Leone (11%), de la Guinée (7%), du Niger (6%), du Togo (4%), du Sénégal (3%), du Bénin (3%) et enfin de la Guinée Bissau (2%), de la Gambie (1%), du Liberia (1%) et du Cap Vert (0,11%).



**Ces données, couplées à d'autres enjeux liés à l'accès et au coût de l'énergie, indiquent clairement une opportunité d'inscrire les aspirations légitimes de développement durable des pays de la région sur une trajectoire à faibles émissions de GES pour stimuler la transformation économique et créer des emplois et des richesses dans des filières innovantes.**



## Les États membres de la CEDEAO dans le concert des efforts globaux de lutte contre les changements climatiques

Secteurs priorités dans les CDN (2021) des États membres de la CEDEAO pour l'atténuation

| PAYS          | OBJECTIF       |              |        | POTENTIEL DE RÉDUCTION SECTORIEL |          |           |             |           |           |             |                  |         |
|---------------|----------------|--------------|--------|----------------------------------|----------|-----------|-------------|-----------|-----------|-------------|------------------|---------|
|               | Inconditionnel | Conditionnel | Global | Production d'électricité         | Biomasse | Tertiaire | Résidentiel | Industrie | Transport | Agriculture | FAT <sup>2</sup> | Déchets |
| Bénin         | V              | V            |        | V                                |          | V         | V           |           | V         | V           | V                | V       |
| Burkina Faso  | V              | V            |        | V                                | V        | V         | V           |           | V         | V           | V                | V       |
| Cap Vert      | V              | V            |        | V                                |          | V         | V           |           | V         |             | V                |         |
| Côte d'Ivoire | V              | V            |        | V                                |          | V         | V           | V         | V         | V           |                  | V       |
| Gambie        | V              | V            |        | V                                | V        | V         | V           | V         | V         | V           | V                | V       |
| Ghana         | V              | V            |        | V                                |          | V         | V           | V         | V         |             | V Forêt          | V       |
| Guinée        | V              | V            |        | V                                |          |           |             | V         | V         |             | V                | V       |
| Guinée-Bissau | V              | V            |        | V                                |          | V         | V           |           |           | V           | V                | V       |
| Liberia       | V              | V            |        | V                                |          |           | V           | V         | V         | V           | V Forêt          | V       |
| Mali          |                |              | V      | V                                |          |           | V           | V         | V         | V           | V Forêt          | V       |
| Niger         |                |              |        | V                                |          | V         | V           |           | V         | V           | V                |         |
| Nigeria       | V              | V            |        | V                                |          | V         | V           | V         | V         | V           | V                | V       |
| Sénégal       | V              | V            |        | V                                | V        | V         | V           | V         | V         | V           | V Forêt          | V       |
| Sierra Leone  | V              | V            |        | V                                |          | V         | V           | V         | V         | V           | V                | V       |
| Togo          | V              | V            |        | V                                |          |           | V           | V         | V         | V           | V                | V       |

Objectif non indiqué      Actions d'atténuation identifiées mais potentiel de réduction non défini

<sup>2</sup> Forêts et autres affectations des terres

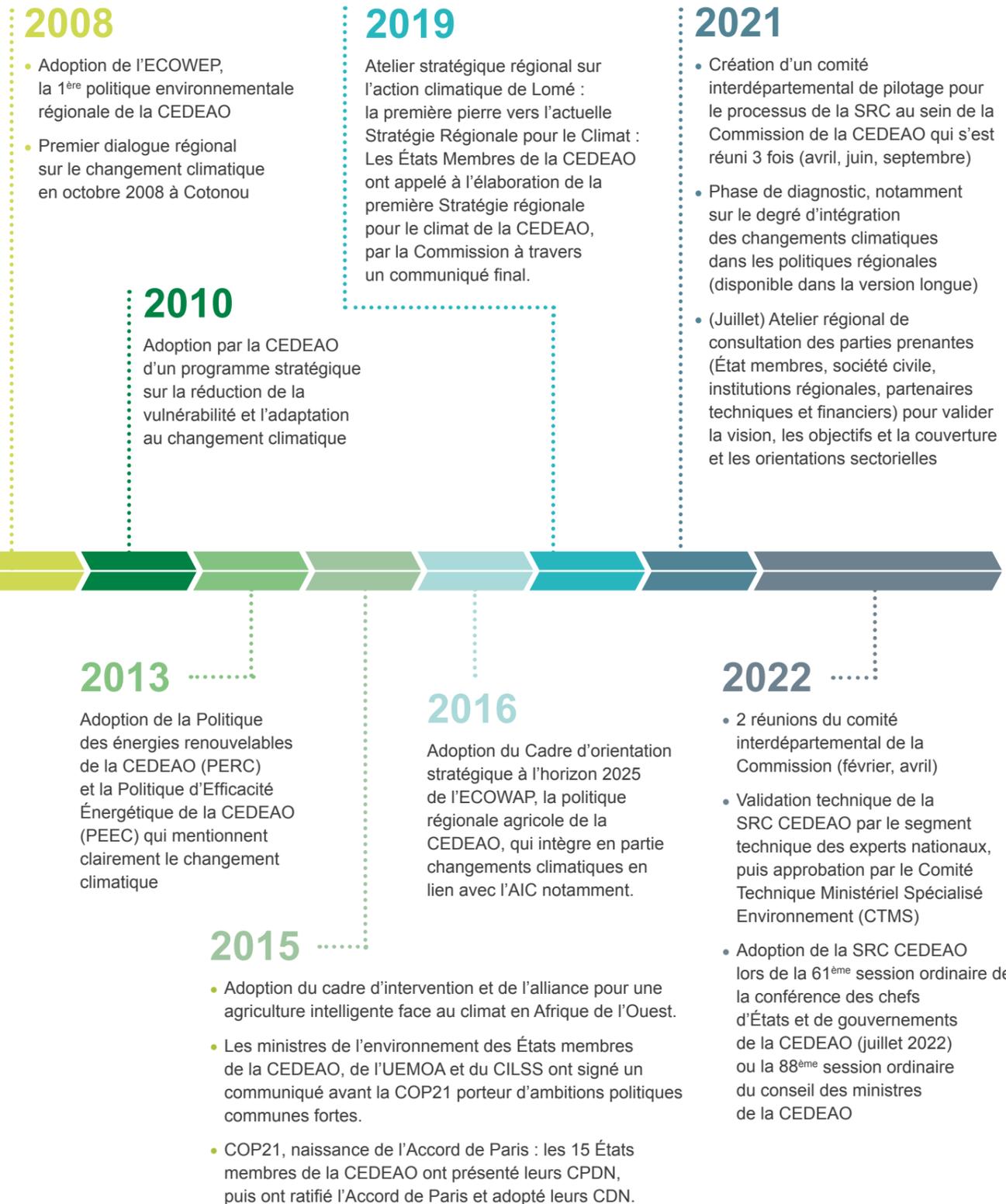
Secteurs priorités dans les CDN (2021) des États membres de la CEDEAO pour l'atténuation

|                | Agriculture et élevage | Océan, pêche et littoral | Eau et assainissement | Foresterie | Santé    | Habitat, infrastructure et construction | Biodiversité et environnement | Energie  | Transport | Aménagement du territoire | Gestion des risques | Tourisme et commerce | Déchets  |
|----------------|------------------------|--------------------------|-----------------------|------------|----------|---|-------------------------------|----------|-----------|---------------------------|---------------------|----------------------|----------|
| Bénin          |                        |                          |                       |            |          |   |                               |          |           |                           |                     |                      |          |
| Burkina Faso   |                        |                          |                       |            |          |   |                               |          |           |                           |                     |                      |          |
| Cap Vert       |                        |                          |                       |            |          |   |                               |          |           |                           |                     |                      |          |
| Côte d'Ivoire  |                        |                          |                       |            |          |   |                               |          |           |                           |                     |                      |          |
| Gambie         |                        |                          |                       |            |          |   |                               |          |           |                           |                     |                      |          |
| Ghana          |                        |                          |                       |            |          |   |                               |          |           |                           |                     |                      |          |
| Guinée-Bissau  |                        |                          |                       |            |          |   |                               |          |           |                           |                     |                      |          |
| Liberia        |                        |                          |                       |            |          |   |                               |          |           |                           |                     |                      |          |
| Mali           |                        |                          |                       |            |          |   |                               |          |           |                           |                     |                      |          |
| Mauritanie     |                        |                          |                       |            |          |   |                               |          |           |                           |                     |                      |          |
| Niger          |                        |                          |                       |            |          |   |                               |          |           |                           |                     |                      |          |
| Nigeria        |                        |                          |                       |            |          |   |                               |          |           |                           |                     |                      |          |
| Rép. de Guinée |                        |                          |                       |            |          |   |                               |          |           |                           |                     |                      |          |
| Sénégal        |                        |                          |                       |            |          |   |                               |          |           |                           |                     |                      |          |
| Sierra Leone   |                        |                          |                       |            |          |   |                               |          |           |                           |                     |                      |          |
| Tchad          |                        |                          |                       |            |          |   |                               |          |           |                           |                     |                      |          |
| Togo           |                        |                          |                       |            |          |   |                               |          |           |                           |                     |                      |          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>17</b>              | <b>12</b>                | <b>11</b>             | <b>10</b>  | <b>8</b> | <b>7</b>                                | <b>7</b>                      | <b>7</b> | <b>4</b>  | <b>4</b>                  | <b>4</b>            | <b>4</b>             | <b>1</b> |





De l'ECOWEP à la Stratégie Régionale Climat : un processus progressif participatif



## 2. Vision, objectif général et objectifs spécifiques de la stratégie régionale climat de la CEDEAO

### La vision

La vision de la SRC de la CEDEAO est celle d'une **communauté résiliente face aux effets et impacts des changements climatiques et qui a su saisir les opportunités économiques afférentes en faveur d'un développement durable de long-terme sobre en carbone.**

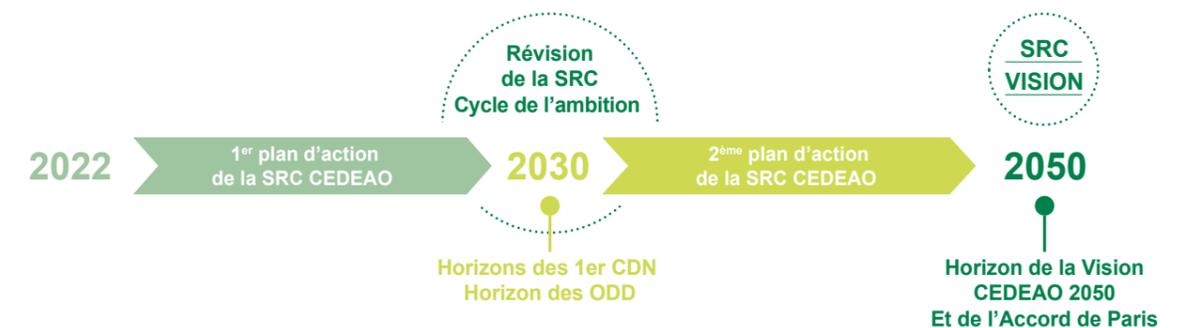
Avec cette vision, la SRC contribue à :

- ✓ l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat,
- ✓ la mise en œuvre de la Stratégie de l'Union Africaine sur les changements climatiques pour la période 2022-2032 (cohérente avec l'Agenda 2063 de l'UA),
- ✓ l'atteinte de la Vision 2050 de la CEDEAO (« une communauté de personnes pleinement intégrées dans une région apaisée et prospère, soutenue par

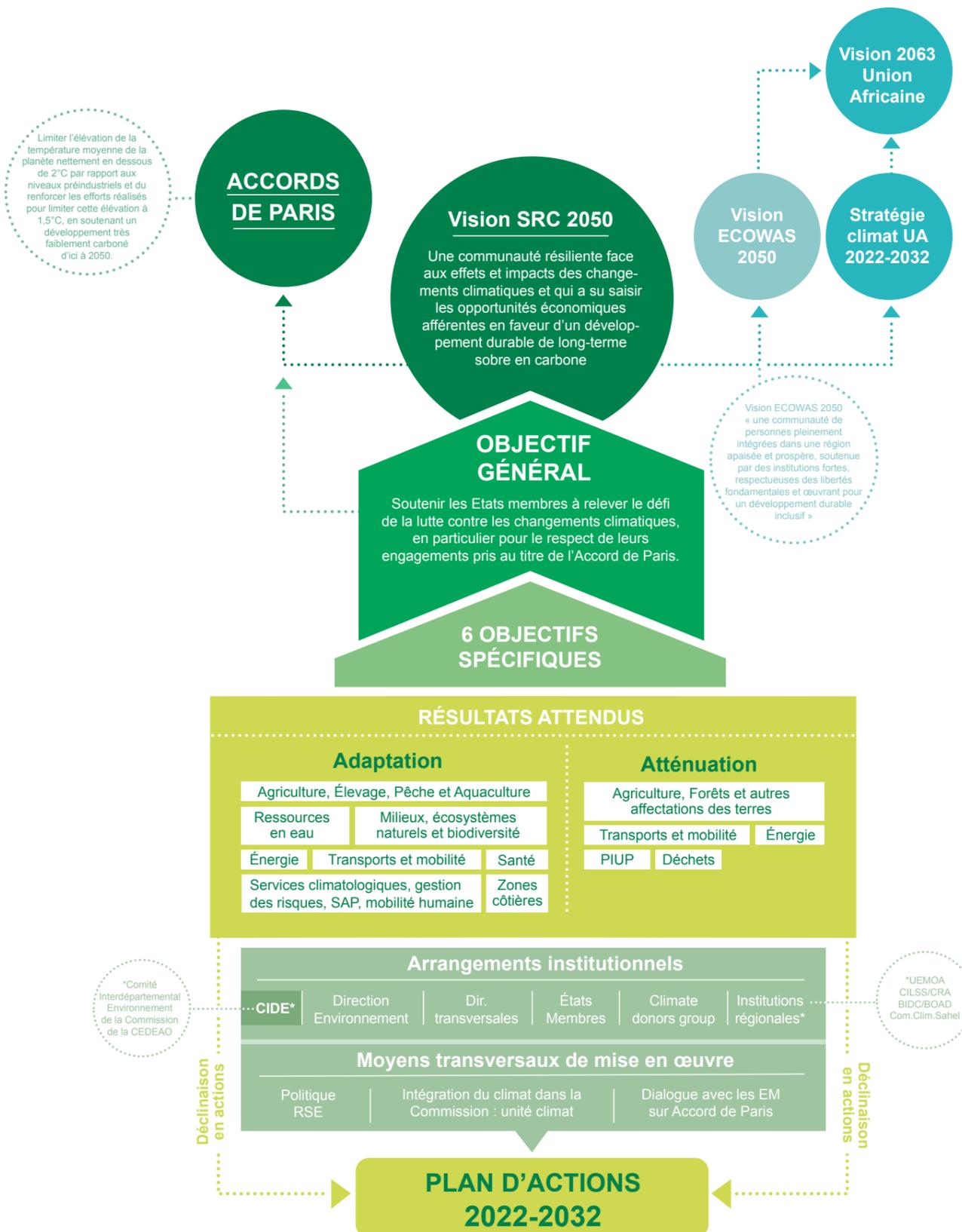
des institutions fortes, respectueuses des libertés fondamentales et œuvrant pour un développement durable inclusif »)

- ✓ la réalisation de l'ODD 13 « Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts »,
- ✓ la réalisation des sept (7) objectifs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes.

Pour cela, la stratégie régionale de la CEDEAO permet d'aligner l'action communautaire et ses modalités d'intervention dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité et de ses compétences en vertu du Traité révisé de 1993 sur les objectifs de l'Accord de Paris, en parfaite cohérence avec la Stratégie de l'UA et l'Agenda 2063, ainsi qu'avec la Vision 2050 de la CEDEAO.



Avec ce document, la CEDEAO formule sa 1<sup>ère</sup> SRC pour fixer des objectifs régionaux d'atténuation et d'adaptation à l'horizon 2030, qui est l'échéance retenue par tous ses États membres pour tenir les engagements qu'ils ont pris dans leurs premières CDN et contribuer également à la réalisation des ODD. La CEDEAO est motivée par une logique d'amélioration continue, en accord avec le principe de progression de l'ambition fixée par l'Accord de Paris et la nécessité d'établir des objectifs alignés sur les connaissances scientifiques. Ainsi, cette SRC à l'horizon 2030 est un premier jalon dans la contribution de la CEDEAO pour lutter contre les changements climatiques. Elle devra être révisée pour augmenter le niveau d'ambition de la région d'ici à 2050 en synergie avec les objectifs de la Vision 2050 de la CEDEAO, tout en tenant compte des engagements de ses États membres qui seront inscrites dans leurs prochaines CDN et des résultats des premiers bilans globaux de l'Accord de Paris.



## L'objectif général

L'objectif général de la stratégie régionale climat de la CEDEAO est de soutenir les Etats membres à relever le défi de la lutte contre les changements climatiques, en particulier pour le respect de leurs engagements pris au titre de l'Accord de Paris<sup>3</sup>.

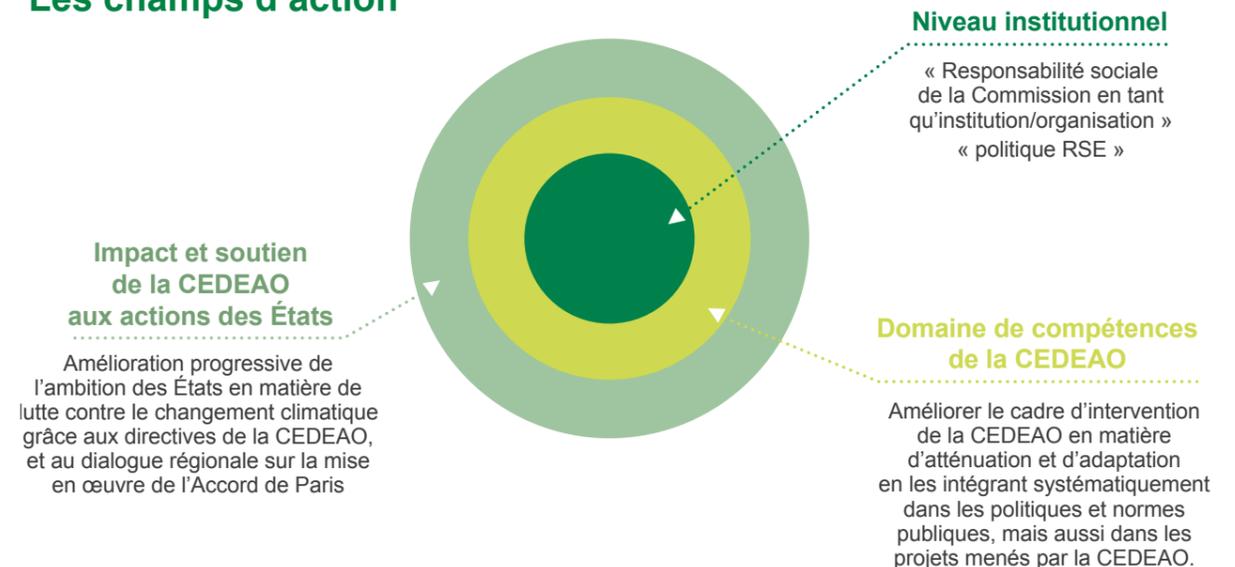
## Les objectifs spécifiques stratégiques

Cet objectif général est décliné en 6 objectifs spécifiques (OS) :

- OS1.** Assurer la compatibilité et cohérence du cadre politique régional avec les objectifs globaux de l'Accord de Paris.
- OS2.** Développer la capacité d'anticipation et la prise de décision informée pour gérer les risques climatiques actuels et futurs.
- OS3.** Favoriser un changement de paradigme institutionnel et organisationnel sur le climat.
- OS4.** Renforcer les capacités de la CEDEAO et de ses États membres pour la mise en œuvre des politiques et actions de lutte contre les changements climatiques.
- OS5.** Renforcer la coopération et la solidarité entre les États membres face aux changements climatiques.
- OS6.** Promouvoir les approches de mobilisation des ressources financières endogènes et exogènes.

<sup>3</sup> Pour rappel l'objectif de l'Accord de Paris est de limiter l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et du renforcer les efforts réalisés pour limiter cette élévation à 1,5°C, en soutenant un développement très faiblement carboné d'ici à 2050.

## Les champs d'action





PARTIE 2

# 2 Vers une région résiliente

face aux impacts  
et vulnérabilités liés  
aux changements  
climatiques

## 1. Agriculture, élevage, pêche et aquaculture

### Production agricole

**Diminution des rendements des cultures vivrières :** des études récentes confirment les projections de diminution de rendement pour la plupart des cultures vivrières d'ici à 2050 de 12 à 30% (mil, sorgho, maïs, riz, arachide, niébé) et **diminution des rendements des cultures de rente** (cotons, cacao, anacardiers).

### L'élevage

L'élevage en Afrique de l'Ouest, principalement pastoral et transhumant, est fortement dépendant de la pluviométrie et, par conséquent, les performances et les stratégies des agropasteurs sont affectées directement par la forte variabilité de cette pluviométrie dans le temps et dans l'espace. Des changements de route et de calendrier (départs plus tôt ou plus tardifs) de l'élevage pastoral et transhumant (principal système d'élevage en Afrique de l'Ouest) sont déjà observés dans la région, amenant les communautés pastorales plus au Sud notamment et pouvant engendrer des conflits dans ces nouvelles zones de transhumance.

### La pêche et l'aquaculture

Dégradation des conditions de vie et de croissance des poissons : l'altération des processus physiques, chimiques et biologiques des écosystèmes notamment d'eau douce (changement d'environnement liées aux inondations, réduction des précipitations, augmentation des températures, salinisation, prolifération de parasites et plantes, évolution des interactions trophiques, capacités de reproduction amoindries, etc.).

Diminution de la production dans son ensemble (pêche et aquaculture) et à une raréfaction des ressources disponibles, notamment à travers **la diminution des espèces adaptées à ces changements** (baisse de la biodiversité) tant dans les écosystèmes marins que fluviaux et plans d'eau continentaux.

### RÉSULTATS ATTENDUS DE LA SRC :

- R1.A.** Le cadre stratégique et politique de l'action régionale agricole devient résilient face aux changements climatiques, en tenant compte de la vulnérabilité différenciée liée au genre ;
- R2.A.** La promotion de l'agriculture intelligente face au climat, incluant les pratiques agro-écologiques, est soutenue ;
- R3.A.** La résilience du pastoralisme face aux changements climatiques est renforcée et les conflits atténués ;
- R4.A.** Les crises alimentaires liées aux changements climatiques sont mieux prévues et gérées et le système régional de stockage alimentaire est renforcé dans sa globalité ;
- R5.A.** La promotion de systèmes de pêche et d'aquaculture résilients et moins vulnérables face aux changements climatiques est soutenue (cf. RE6.1 du CSDD PAD).



## 2. Énergie

Au niveau énergétique, c'est le secteur de l'hydro-électricité qui subit le plus directement les impacts des changements climatiques. L'hydroélectricité compte actuellement pour 17% de la production africaine d'électricité en moyenne selon l'Agence Internationale de l'Énergie. Cette part pourrait potentiellement s'élever à plus de 23% en 2040, si les efforts annoncés « vers une transition énergétique propre et un accès universel à l'énergie » sont réalisés. Pour autant, les risques et vulnérabilités du secteur de l'énergie face aux impacts des changements climatiques restent insuffisamment pris en compte par les filières hydro-électriques de la région, dans un contexte où les coupures d'électricité peuvent atteindre 80 heures par mois<sup>4</sup>. Alors que les États membres envisagent l'exploitation croissante du grand potentiel hydroélectrique de la région, avec de très fortes relations d'interdépendance des États pour l'accès à l'eau dans la région, les changements climatiques pourraient sérieusement affecter le secteur.

La diminution du débit des fleuves et l'augmentation de l'évaporation du fait des changements climatiques pourraient constituer une menace sérieuse pour l'hydroélectricité : tendances claires et marquées de réduction des débits dans les bassins fluviaux de la Gambie et du Sénégal.

Par ailleurs, les changements climatiques pourraient affecter les réseaux de transport d'électricité, nécessitant des investissements afin de les étudier dans un contexte de fortes chaleurs et d'événements extrêmes (tempêtes, vents, orages) plus fréquents.

<sup>4</sup> Source : Banque Mondiale

### RÉSULTATS ATTENDUS DE LA SRC :

- R1.E.** Le cadre régional stratégique et politique en matière d'énergie est adapté aux impacts induits par les changements climatiques ;
- R2.E.** Les impacts des changements climatiques sur la fourniture d'électricité sont réduits.

## 3. Milieux, écosystèmes naturels et biodiversité

### Situation des émissions de gaz à effet de serre dans la région

Les paysages de l'Afrique de l'Ouest sont composés de montagnes dispersées, de zones de hauts plateaux, de paysages vallonnés mais aussi de plaines, de forêts côtières et de mangroves. Les différents types d'écosystèmes forestiers d'Afrique de l'Ouest abritent un large

éventail d'espèces végétales et animales endémiques remarquables, mais aussi très vulnérables, et constituent une source essentielle de combustible, de nourriture et de moyens de subsistance pour des millions de personnes.

De 1975 à 2018 les superficies forestières en Afrique de l'Ouest sont passées de 2 156 416 km<sup>2</sup> à 1 475 292 km<sup>2</sup> soit une réduction de 681 124 km<sup>2</sup> (31,6%) sur 43 ans et en moyenne 15 840 km<sup>2</sup> (0,73%) ou 1 584 000 ha/an. Principalement due à la pression anthropique, la réduction des superficies forestières, est exacerbée par l'effet des changements climatiques, qui rendent les forêts plus vulnérables. À titre d'exemple, au cours de la même période, les superficies agricoles (zone de cultures, cultures irriguées, cultures de bas-fonds et de décrue, cultures de jachères sous palmier à huile) ont presque triplé (augmentation de 852 084 km<sup>2</sup> soit 85,2 millions d'hectares).

En plus de la dégradation et la réduction des surfaces forestières, la biodiversité, les zones humides et les aires protégées sont affectées par les changements climatiques et certaines aires protégées sont plus vulnérables que d'autres à ses impacts. Un nombre significatif d'espèces ouest-africaines (y compris les amphibiens, oiseaux, poissons d'eau douce, mammifères et reptiles) ont été identifiés comme étant vulnérables aux changements climatiques sur la base de leurs traits biologiques spécifiques.

### RÉSULTATS ATTENDUS DE LA SRC :

- R1.F.** La résilience des écosystèmes naturels, notamment forestiers, face aux impacts des changements climatiques est renforcée et la biodiversité qu'ils abritent est protégée ;
- R2.F.** L'observatoire régional des ressources naturelles du Massif du Fouta-Djallon pour l'Afrique de l'Ouest est renforcé et permet un suivi rigoureux et coordonné des principales ressources naturelles régionales tenant compte de l'impact des changements climatiques ;
- R3.F.** Le développement de l'écotourisme est favorisé au niveau régional et un accompagnement spécifique est apporté aux États membres pour le développement de leur stratégie écotouristique intégrant les changements climatiques.

## 4. Ressources en eau

L'Afrique de l'Ouest est relativement bien pourvue en ressources hydriques avec plus de mille milliards de mètres cubes d'eau douce renouvelés chaque année à travers le cycle hydrologique normal de la région. Toutefois, l'approvisionnement est inégalement réparti et peu accessible en raison d'installations hydrauliques peu développées. De plus, les ressources en eau sont principalement transfrontalières ce qui crée d'importants défis de gestion.

En tenant compte des projections climatiques, les débits des cours d'eau de la région devraient diminuer de 20 à 40% d'ici à 2050.

Une diminution très significative des recharges d'eaux souterraines dans les régions côtières est à prévoir : par exemple, pour la partie des plaines d'Afram du bassin sédimentaire de la Volta Sud au Ghana, les prévisions indiquent une diminution de la recharge des eaux sou-

terraines de 12,5 et 25% d'ici 2030 et 2050, respectivement. En revanche, une augmentation de la recharge moyenne des eaux souterraines dans la région centrale du Sahel d'ici les années 2050 est possible.

Outre ces enjeux de quantité disponible, la combinaison de l'effet des changements climatiques, de la croissance démographique et d'autres actions anthropiques rendra la qualité des eaux plus problématique à l'avenir et contribuera à impacter les dynamiques migratoires dans la région.

Enfin, une des contraintes majeures à la bonne gouvernance de l'eau en Afrique de l'Ouest est la faible connaissance de l'état actuel et la tendance évolutive de cette ressource affectant la disponibilité et la qualité de la ressource, notamment en rapport avec les usages, la variabilité climatique et les changements climatiques.

## RÉSULTATS ATTENDUS DE LA SRC :

- R1.RE.** Un renforcement des connaissances sur les ressources en eau et les impacts des changements climatiques est assuré à travers l'observatoire régional sur les ressources en eau ;
- R2.RE.** L'opérationnalisation de la gestion intégrée de la ressource en eau intégrant les impacts des changements climatiques au niveau régional est renforcée et les Etats membres sont accompagnés dans leur processus GIRE ;
- R3.RE.** Les synergies avec le secteur de gestion des risques et catastrophes, notamment sur le suivi du risque d'inondation, sont maximisées, en tenant compte de l'impact actuel et futur des changements climatiques ;
- R4.RE.** Le dialogue institutionnel au niveau régional entre les différents organismes de bassin (ABN, ABV, OMVG et OMVS) et des institutions régionales (Agrhymet, WASCAL) ainsi que les universités et centres de recherche est renforcé.

## 5. Transports et mobilité

Au niveau régional, la majorité des infrastructures routières transfrontalières, en dehors des analyses et des évaluations réalisées dans le cadre des études de faisabilité et de conception technique, ne sont pas dimensionnées ni maintenues de manière à pouvoir résister aux aléas des changements climatiques ayant pour conséquence une détérioration accélérée des infrastructures, des accidents, des interruptions de trafic, entraînant ainsi de fortes pertes économiques, voire humaines. Les conséquences économiques se traduisent non seulement par la forte croissance des dépenses liées aux coûts d'entretien et de réparation, mais aussi par les pertes induites sur les flux commerciaux et l'augmentation des prix des marchandises, quel que soit le type d'infrastructures de transport.

De 2005 à 2020, les dommages causés sur les établissements humains et les infrastructures par les inondations en Afrique ont été estimés à plus de 4,4 milliards USD,

l'Afrique de l'Est et de l'Ouest étant les régions les plus touchées. Les dommages dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal et Togo) en 2017 ont été estimés à 850 millions USD pour les inondations pluviales et à 555 millions USD pour les inondations fluviales.

## RÉSULTATS ATTENDUS DE LA SRC

- R1.T.** Le cadre stratégique et politique de l'action régionale en matière d'infrastructures de transport devient progressivement résilient face aux changements climatiques ;
- R2.T.** Des mesures de résilience face aux changements climatiques dans le secteur des infrastructures de transports au sein des États membres sont promues en vue de leur application.

## 6. Zones côtières

Le littoral ouest-africain s'étend de la Mauritanie au Bénin sur environ 10 000 km. De nombreuses parties des zones côtières connaissent depuis plusieurs décennies une dégradation accélérée liée à l'érosion et aux facteurs anthropiques (pression urbaine et démographique, prélèvement de sable, etc.). Une étude réalisée par la Banque mondiale estime que la dégradation environnementale des zones côtières du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du

Sénégal et du Togo a coûté 3,8 milliards USD, soit 5,3% du PIB combiné de ces quatre pays en 2017. Enfin, les événements extrêmes peuvent entraîner des inondations côtières générant des dégâts importants aux infrastructures, une érosion côtière accélérée et des décès.

Le littoral ouest-africain présente un faible niveau d'élévation (inférieur à 10 mètres) sur de nombreuses portions (Carte).

Carte des zones côtières de basse altitude en Afrique de l'Ouest (USAID, 2014)



Néanmoins, l'élévation du niveau de la mer représente une menace importante pour l'avenir des zones côtières de la région et est associée à divers aléas côtiers (vagues océaniques, inondation des bas-fonds, érosion des plages, etc.) et dommages causés aux infrastructures et aux écosystèmes côtiers, ainsi que la salinisation des terres.

En Afrique de l'Ouest, le niveau de la mer devrait augmenter de +0,26 m en 2050 et de +0,47m d'ici 2100 selon les scénarios RCP4.5. Dans le cadre du RCP8.5, cette élévation devrait atteindre +0,30m en 2050 et entre +0,52 et +0,98m en 2100. Toutefois, il faut noter que ces estimations ont une faible précision en Afrique de l'Ouest en raison d'un manque de données. Une augmentation supérieure à la moyenne mondiale est cependant attendue.

Les variations annuelles moyennes projetées de la hauteur des vagues selon le scénario RCP4.5 par rapport à la période 1981-2005, montrent une augmentation de plus de 50% sur certaines côtes du Sénégal et de la Guinée Bissau. Une augmentation moins importante est constatée au large des côtes de la Côte d'Ivoire et du Ghana ; et une diminution le long des côtes du Bénin et du Togo.

Ainsi, selon le Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA), au Sénégal, d'ici 2080, les trois quarts du littoral seront exposés à un risque élevé d'érosion, contre 25% actuellement. En outre, le risque d'inondation dû aux tempêtes en mer, déjà très élevé (plus de 50% du littoral est à haut risque), devrait couvrir les deux tiers du littoral d'ici 2080.

## RÉSULTATS ATTENDUS DE LA SRC :

- R1.ZC.** Les connaissances sur l'évaluation de l'impact de l'élévation du niveau marin sur le littoral ouest-africain et sur les événements extrêmes et leurs conséquences à l'horizon 2050 sont améliorées (en collaboration avec l'ORLOA) ;
- R2.ZC.** Un cadre de gouvernance régionale basé sur la GIZC pour une zone côtière résiliente aux changements climatiques est élaboré.



## 7. Services climatologiques, gestion des risques de catastrophe, systèmes d'alerte précoce et mobilité humaine

Alors que 70% des catastrophes dans la région de la CEDEAO sont causées par des phénomènes météorologiques et climatologiques extrêmes, de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest ne disposent pas encore de capacités météorologiques et hydrologiques suffisantes pour collecter, traiter et diffuser des informations sur le climat et des alertes précoces aux communautés vulnérables et planificateurs divers. Les besoins d'investissement dans le domaine ont été estimés à 324,5 millions USD (dont 290 millions USD pour les États membres et 34,5 millions USD pour soutenir les institutions régionales).

En 2020, dans les pays de la CEDEAO, plus de 620 000 nouveaux déplacés internes ont été comptabilisés, en lien avec des catastrophes, principalement des inondations et tempêtes. D'ici 2050, les facteurs climatiques pourraient contraindre jusqu'à 32 millions de personnes à se déplacer à l'intérieur de leur pays en Afrique de l'Ouest. Par exemple, entre 0,3 et 2,2 millions d'habitants sur la côte de l'Afrique de l'Ouest pourraient être contraints de quitter la bande côtière de 5 km d'ici à 2050 en raison de l'élévation du niveau de la mer, aggravée par les ondes de tempête. Des foyers de migration climatique pourraient émerger dès, 2030 et continuer de s'intensifier d'ici à 2050 dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest.

## 8. Santé

Les changements climatiques affectent déjà la santé de dizaines de millions de personnes en Afrique de l'Ouest en les exposant à des conditions météorologiques extrêmes (sécheresse, inondations, vague de chaleur, etc.). Des taux de mortalité le plus souvent liés à des maladies cardiovasculaires et respiratoires supérieurs à la normale ont été enregistrés au Burkina Faso et au Ghana les jours de fortes chaleurs. Il est estimé que le risque de mortalité lié à la chaleur, en Afrique de l'Ouest, serait de 6 à 9 fois plus élevé que la moyenne de 1950 à 2005 avec un réchauffement climatique de 2°C. Par ailleurs, les phénomènes d'îlots de chaleur urbains, combinés à une faible présence de la nature en ville, pourraient conduire à une forte augmentation des jours dépassant les seuils de chaleur létale.

Les événements extrêmes liées aux inondations causent également des pertes et dommages aux établissements humains et aux infrastructures et limitent l'accès à des services essentiels de santé, d'eau potable et d'assainissement.

Les risques de malnutrition, de maladies diarrhéiques comme le choléra, de maladies transmises par des moustiques comme le paludisme et la dengue seront susceptibles d'augmenter à mesure que les températures augmentent et que les précipitations deviennent plus variables.

Cependant, la connaissance des liens entre les changements climatiques et leurs impacts sur la santé humaine est encore limitée, ce qui réduit la pertinence des réponses adaptatives à mettre en place.

La prise en compte des changements climatiques dans les politiques de santé au niveau de la CEDEAO reste encore faible, bien que ce secteur soit considéré comme particulièrement vulnérable aux impacts des changements climatiques. C'est d'ailleurs un secteur qui est présenté comme prioritaire dans 8 des 17 CDN des pays de la CEDEAO plus CILSS. Aussi, la SRC peut jouer un rôle de catalyseur et venir appuyer les initiatives lancées au niveau de l'OOAS pour améliorer l'intégration de l'adaptation dans ce secteur.

### RÉSULTATS ATTENDUS DE LA SRC :

Services climatologiques

**R1. SC/GRC :** La mise en œuvre de l'initiative Hydromet comme cadre stratégique des services climatologiques au niveau de la CEDEAO est facilitée ;

**R2. SC/GRC :** Un cadre de collaboration entre les différentes institutions régionales compétentes en matière de services climatologiques et de GRC et les départements sectoriels pertinents de la CEDEAO est institutionnalisé ;

**R3. SC/GRC :** La modernisation des infrastructures des SMHN via des investissements dans les équipements nécessaires à la mise en place d'un réseau d'observation robuste pour la région (élaboration d'un plan d'investissement) sont coordonnées et assurés tels que formulés par l'Initiative Hydromet ;

**R4. SC/GRC :** La pérennité de la bibliothèque numérique des bonnes pratiques d'adaptation et d'atténuation dans le secteur agricole (en cours d'élaboration dans le cadre du GCCA+AO) est assurée.

Gestion des risques de catastrophe et système d'alerte précoce

**R5. SC/GRC :** Le prochain plan d'action de la stratégie de gestion des risques de catastrophe de la CEDEAO intègre l'adaptation de manière renforcée et favorise les synergies entre adaptation et GRC articulées autour des 4 priorités du cadre de Sendai ;

**R6. SC/GRC :** La coordination entre les institutions régionales est assurée pour favoriser la mise en place de SAP multi-aléas opérationnels au niveau de chaque Etat membre.

Mobilité humaine

**R7. SC/GRC :** La coopération régionale en matière de mobilités humaines liées aux changements climatiques est renforcée en s'appuyant sur les structures de dialogue existantes (MIDWA notamment) et un cadre juridique est défini

**R8. SC/GRC :** La mise en œuvre du pilier 7 de la politique migratoire de la CEDEAO est soutenue

**R9. SC/GRC :** L'intégration de la mobilité humaine dans les plans nationaux d'adaptation, contributions nationales déterminées et les communications nationales des Etats membres est assurée

### RÉSULTATS ATTENDUS DE LA SRC :

**R1.S.** Un cadre stratégique et politique de l'action régionale en matière de santé résilient aux changements climatiques est développé, en utilisant l'approche *OneHealth* notamment ;

**R2.S.** Les connaissances sur l'impact des changements climatiques sur le secteur santé en Afrique de l'Ouest et les moyens d'en atténuer les effets sont améliorées en cohérence avec les besoins du cadre stratégique et politique du secteur ;

**R3.S.** Des mesures de résilience face aux changements climatiques dans le secteur de la santé sensible au genre au sein des États membres, notamment en termes de capacités des infrastructures de santé, sont promues en vue de leur application.

# 3

PARTIE 3

**Encourager les trajectoires de développement sobres en carbone et favoriser les opportunités économiques**

## 1. Introduction

### Panorama des engagements d'atténuation des émissions de GES des États membres de la CEDEAO à l'horizon 2030 dans le cadre de l'Accord de Paris

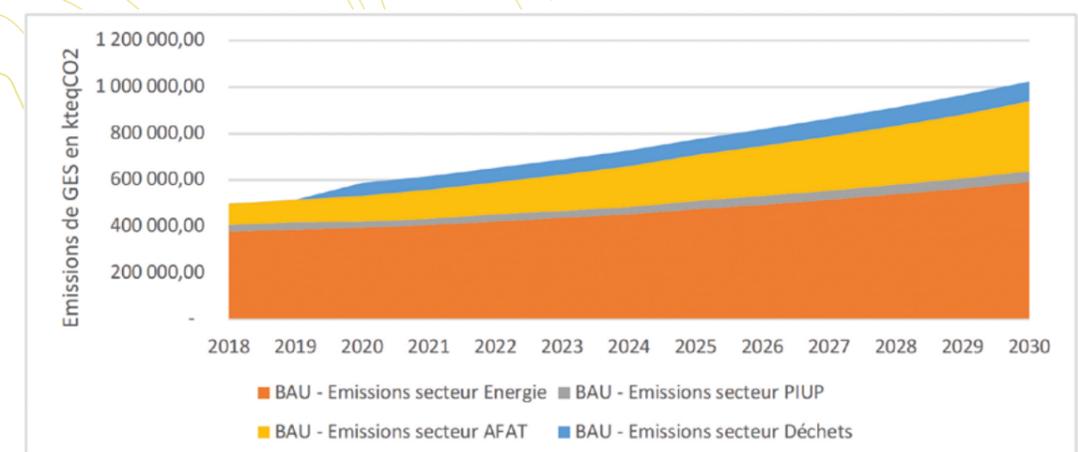
Prenant part aux efforts d'atténuation de la communauté internationale pour l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris en matière de réduction des émissions de GES, tous les pays d'Afrique de l'Ouest ont publié leurs engagements à 2030 à travers leurs CDN, actualisées ou révisées en 2020/2021 pour les rendre plus robustes et ambitieuses, et ce malgré une faible contribution historique et actuelle aux émissions de GES mondiales.

Les émissions de GES au niveau régional sont en constante augmentation dans des proportions assez variables selon les circonstances nationales des pays d'Afrique de l'Ouest. En effet, les émissions de GES de la région ont été estimées à 588 014 KteqCO<sub>2</sub> en 2020, et devraient atteindre 775 956 KteqCO<sub>2</sub> d'ici 2025 et 1 023 435 KteqCO<sub>2</sub> d'ici 2030 (selon les projections les plus récentes des pays dans leurs CDN, CN ou BUR – rapports de mise à jour biennaux par les Parties non-Annexe I de la CCNUCC), soit une augmentation de 74% entre 2020 et 2030. Les principales sources d'émissions sont le secteur de l'énergie avec une part moyenne de 63% du total des émissions de GES, suivi du secteur de l'Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT) avec un pourcentage moyen de 23% et en troisième position le secteur des déchets avec une part moyenne de 9% du total des émissions de GES de la région. La figure ci-dessous présente les

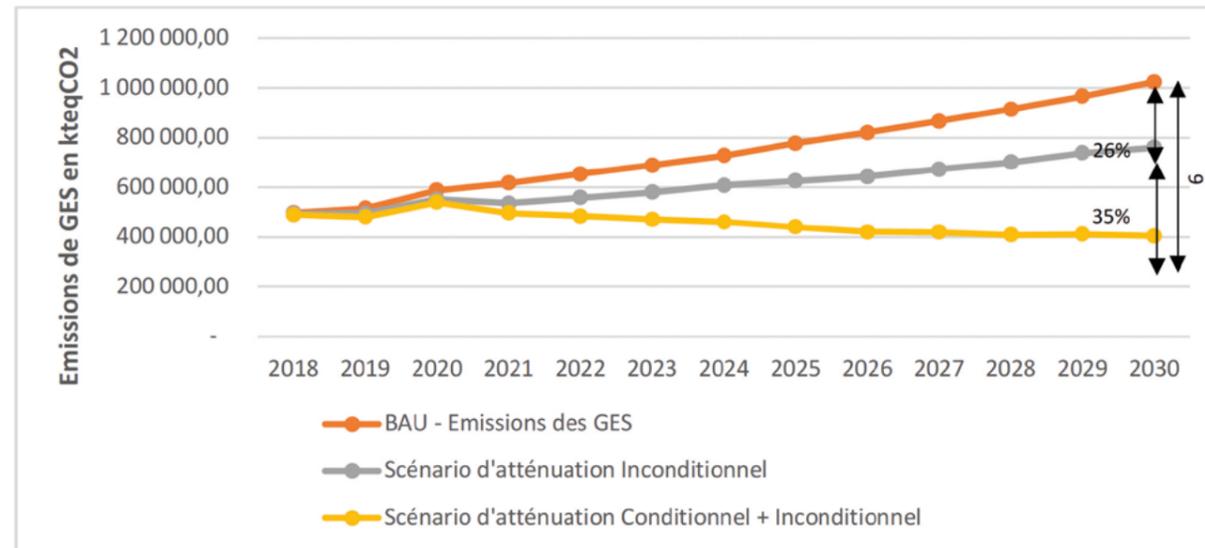
projections estimées d'émissions de GES à l'horizon 2030 des pays de la CEDEAO selon le scénario de référence dit « *Business As Usual* (BAU) ».

À partir des engagements formulés par les États Membres de la CEDEAO dans leurs CDN révisées, le scénario des mesures inconditionnelles et conditionnelles d'atténuation permettrait de réduire les émissions de GES de l'année 2030 de 619 320 KteqCO<sub>2</sub>, soit 61% des émissions de la ligne de base en 2030. Une partie importante de ce potentiel de réduction est néanmoins conditionné à l'apport de finance climat internationale puisque l'objectif inconditionnel d'atténuation n'est que de 26% à l'horizon 2030 par rapport au scénario de référence. Ceci se traduit, en termes absolus pour 2030, par des émissions de 264 954 KteqCO<sub>2</sub>. L'objectif inconditionnel va toutefois nécessiter des efforts importants, notamment (I) pour créer les conditions favorables à la mise en œuvre des mesures d'atténuation, sur le plan des politiques sectorielles nationales, du dispositif législatif et réglementaire, de la stimulation des investissements, (II) pour mobiliser les moyens financiers, (III) pour mesurer, suivre et rapporter les résultats des actions engagées. La figure ci-dessous illustre les trajectoires des émissions de GES des deux scénarios d'atténuation (conditionnel et inconditionnel) à l'horizon 2030 pour les États Membres de la CEDEAO.

Répartition sectorielle des émissions de GES des États membres la CEDEAO selon le scénario de référence (BAU)

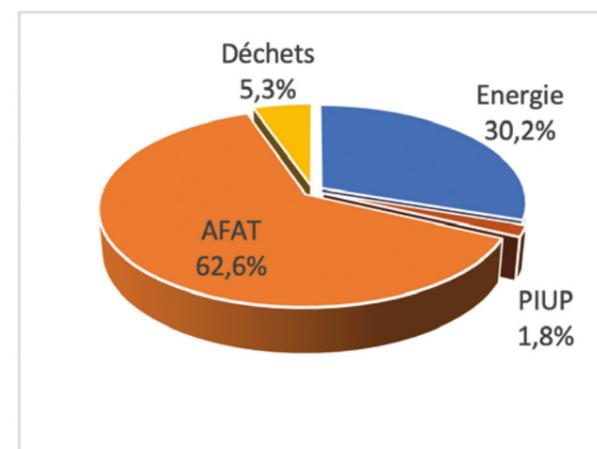


Trajectoires des émissions de GES des scénarios de référence et d'atténuation des mesures inconditionnelles et conditionnelles des États Membres de la CEDEAO



Le tableau ci-dessous présente les émissions de GES des différents secteurs selon les scénarios inconditionnel et conditionnel d'atténuation. La majorité des réductions des émissions de GES envisagées sont liées à des actions portant sur la foresterie et l'agriculture à travers la réduction du taux de déforestation, le renforcement des efforts de reforestation/plantation, l'amélioration de la productivité de l'élevage, entre autres. Ce secteur prévoit une réduction des émissions des GES de 63,6% en 2030 soit une réduction de 393 662 KteqCO<sub>2</sub> du total des

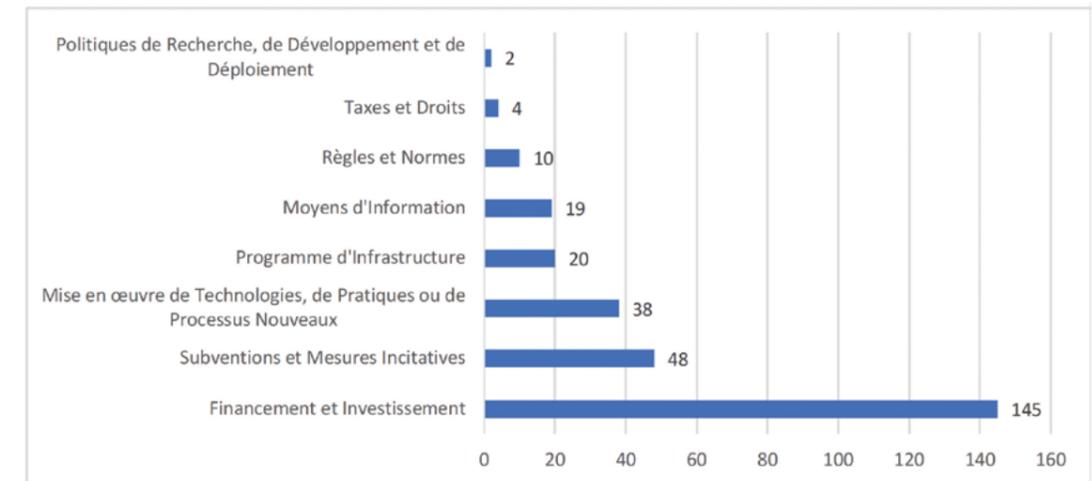
émissions de GES. Le secteur de l'énergie, en particulier la production d'électricité, représente la deuxième source de réduction des émissions avec un pourcentage de 30%, et en troisième position le secteur des déchets avec une part de 5% du total des réductions de la région de la CEDEAO en 2030. Par ailleurs, la contribution prévue du secteur des Procédés industriels et usage des produits (PIUP) est prévue à hauteur de 1,8% de l'effort global.



Répartition de l'effort global d'atténuation sur la période 2020-2030 des États Membres de la CEDEAO

Par ailleurs, l'analyse de la typologie des mesures d'atténuation prévues dans les CDN des États membres démontre que plus de 50% des actions d'atténuation se base sur l'investissement et le financement suivie de la mise en place de subventions et de mesures incitative (16% des mesures d'atténuation)

Typologie des actions d'atténuation prévues dans les CDN révisées des États Membres de la CEDEAO



Au total, plus de 280 mesures d'atténuation sont proposées dans le cadre des CDN révisées à l'horizon 2030. On constate que la majorité des mesures sont situées dans le secteur de l'énergie (incluant le secteur du transport et du bâtiment) avec une part de 40%. Les mesures d'atténuation de type Financement et Investissement présentent un pourcentage de 50,7% du total des mesures.

Selon les CDN révisées des États membres, le besoin en financement pour mettre en œuvre l'ensemble des actions d'atténuation inconditionnelles et conditionnelles est estimé à 239 852,18 millions USD.

La contribution de la Commission de la CEDEAO à ces efforts, à travers son mandat d'intégration économique

et d'émergence d'un marché régional fort, est déjà importante et offre des opportunités de promouvoir une politique commerciale ainsi que l'adoption de standards et mesures qui pourront soutenir l'orientation des économies nationales vers des trajectoires de développement plus faiblement carbonés par rapport à un scénario de référence dit « *Business As Usual* ».

Néanmoins des axes prioritaires complémentaires doivent être poursuivis sur la période 2022-2030 pour soutenir l'accomplissement de la Vision 2050 de la CEDEAO et mettre en cohérence le cadre d'action régional avec l'Accord de Paris en matière d'atténuation. Ainsi, ces axes sont déclinés sur quatre (4) secteurs entrant dans le mandat de la Commission.

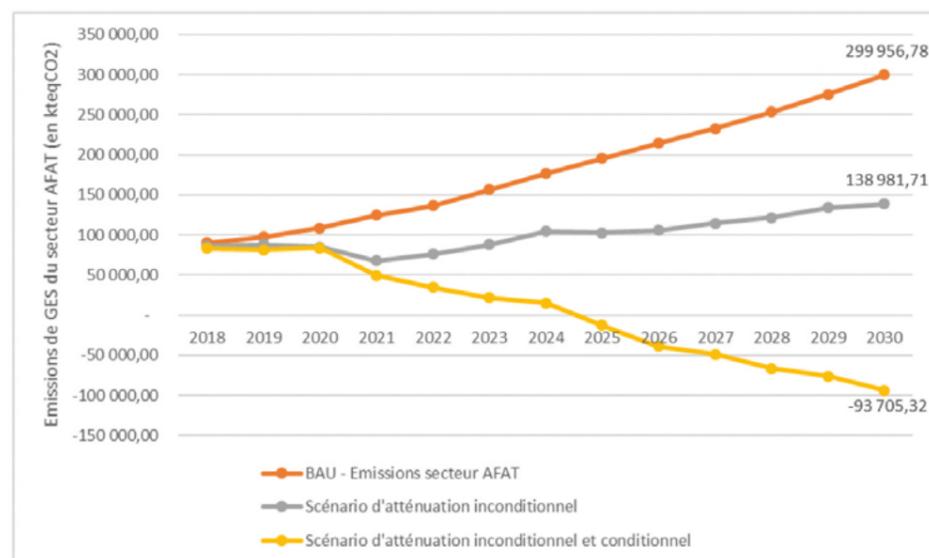
## 2. Agriculture, forêts et autres affectation des terres (AFAT)

D'un point de vue climatique, et selon les projections des émissions produites par les activités du secteur AFAT, celles-ci augmenteront de 175% (de 108 936 à 299 957 KteqCO<sub>2</sub>) sur la période 2020 à 2030. Le secteur de l'agriculture n'est pas très émetteur en soi mais devrait être de plus en plus, notamment avec les différentes politiques de développement du secteur agricole que connaît la région.

En termes de réduction des émissions de GES du secteur AFAT, les CDN actualisées des États membres permettraient d'assurer des absorptions de carbone estimées à 93 705 KteqCO<sub>2</sub> en 2030 selon le scénario inconditionnel et conditionnel d'atténuation. Ces puits de séquestration des émissions de GES proviennent essentiellement du secteur de la foresterie grâce à la mise en œuvre des projets de reboisement, de la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres.



Trajectoires des émissions pour le scénario d'atténuation du secteur AFAT des EM de la CEDEAO



En effet, avec une estimation du stock moyen de carbone à l'hectare dans les formations forestières à l'échelle régionale de 72 tonnes, la perte du couvert forestier représente une source d'émissions de 430 236 millions  $\text{tCO}_2/\text{an}$ , soit presque 24% des émissions totales de la région. Elle constitue une source nette d'émissions au niveau régional. Cette perte du couvert forestier a également un impact significatif et très préoccupant sur la biodiversité. La demande en bois d'œuvre et bois d'énergie continue à encourager l'activité d'abattage, et la dégradation de ce qui reste des forêts primaires, tandis que l'agriculture itinérante fragmente et isole les peuplements même de forêts secondaires.

Pour guider son action, la CEDEAO fixe un objectif indicatif régional de résorber la perte du couvert forestier de 0,73% par an d'ici à 2030. On peut estimer que la réalisation de cet objectif permettra de réduire de 422 millions de tonnes de  $\text{CO}_2$  eq d'ici à 2030, étant précisé que les résultats d'atténuation obtenus seront comptabilisés par chaque État membre à due concurrence des actions menées sur leur territoire. L'objectif ultime est de revenir au niveau du couvert forestier de 1975 d'ici à 2050, soit 2 156 416  $\text{km}^2$ , à travers la mise en œuvre du plan de convergence forestier. Cela représente un objectif annuel de 2 270 400 ha de recouvert forestier (restauration, boisement/reboisement, etc.).

## RÉSULTATS ATTENDUS DE LA SRC :

### Agriculture

**R6.A.** Au niveau des institutions régionales, les projets agri-sylvo-pastoraux favorisant de façon explicite la réduction relative des émissions de GES sont priorités ;

**R7.A.** Le dialogue scientifique et technique sur l'impact de l'agriculture sur les émissions de GES dans la région est renforcé et encouragé.

### Forêts et autres affectations des terres

**R4.F.** La gestion durable des forêts et des ressources forestières est améliorée et le couvert forestier augmenté ;

**R5.F.** Les politiques forestières et agricoles au niveau régional et national sont mieux articulées ;

**R6.F.** Les investissements en faveur d'une gestion durable des écosystèmes forestiers dans les pays de la CEDEAO sont soutenus ;

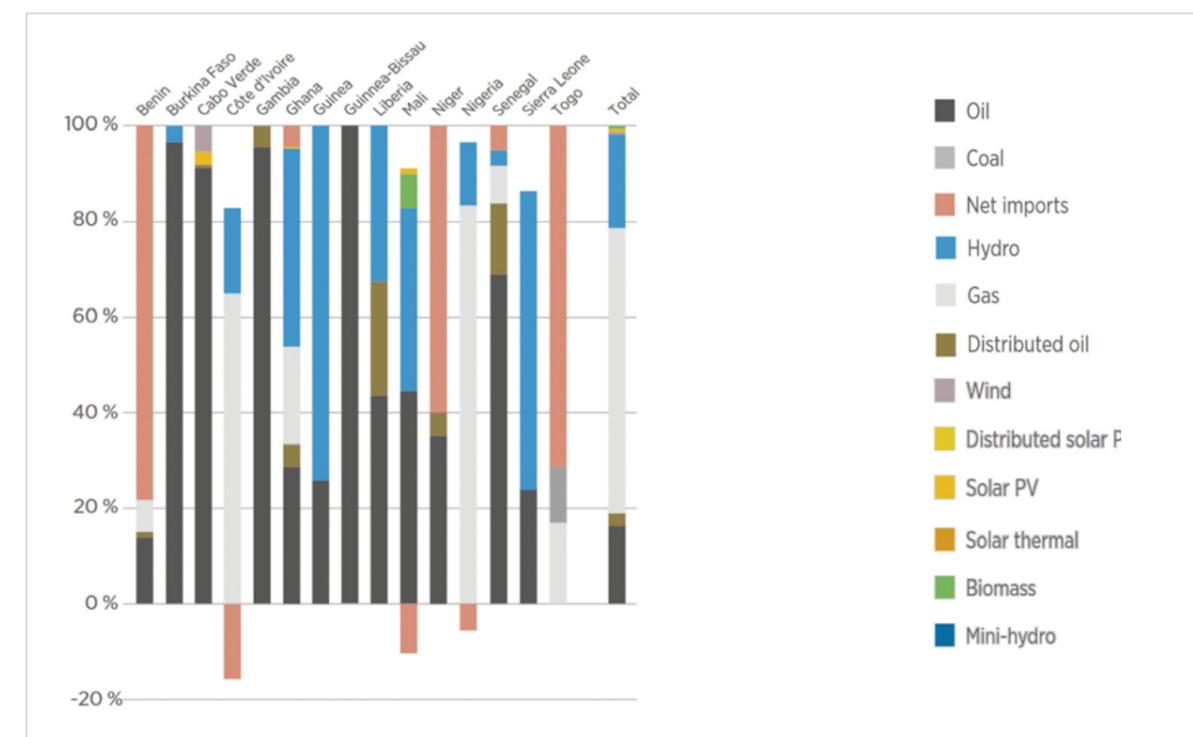
**R7.F.** La lutte contre la dégradation des terres dans les pays de la CEDEAO est encouragée et soutenue.

## 3. Énergie

L'énergie représente près d'un tiers des émissions de GES de la région ; elle est la principale source d'émissions de GES pour plusieurs pays de la CEDEAO. En dehors de la combustion d'énergies fossiles pour les transports, les sous-secteurs principaux d'émissions de GES consistent en l'utilisation de la biomasse énergie pour la cuisson et le chauffage et, dans une moindre mesure, la production d'électricité. La zone CEDEAO est marquée par des variations très importantes du mix énergétique d'un État membre à l'autre, compte tenu

des ressources disponibles localement, mais également compte tenu des politiques publiques déjà en place pour favoriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Ainsi, la consommation énergétique de certains pays de la région reste essentiellement basée sur la biomasse énergie, notamment pour les équipements de cuisson, l'accès aux combustibles alternatifs (dont gaz butane ou électricité) et aux équipements de cuisson performants, restant encore très déficitaire dans la plupart des pays de la région.

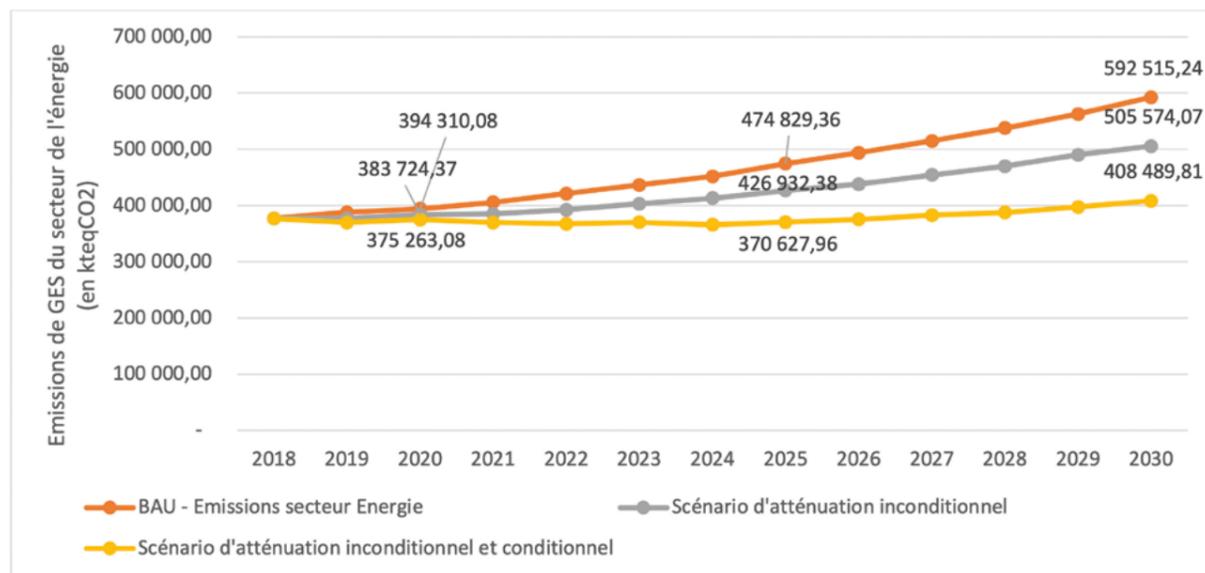
Parts de production électrique par État membre de la Commission de la CEDEAO en 2015



Selon les scénarios de références communiqués par les États membres dans leurs CDN révisées, les émissions de GES devraient augmenter pour atteindre 592 515  $\text{KtCO}_2$  en 2030, soit 50% de plus par rapport 2020. Tandis qu'en matière d'atténuation, plusieurs actions sont prévues afin de réduire les émissions de

GES du secteur de l'énergie en présentant un objectif global de 31,1% d'atténuation à l'horizon 2030, dont un objectif inconditionnel de 14,7%. La figure ci-après illustre les trajectoires prévues des émissions de GES du secteur de l'énergie pour les scénarios de référence et d'atténuation.

Trajectoires des émissions des scénarios de référence et d'atténuation du secteur de l'énergie des EM de la CEDEAO



En matière de production d'électricité, 80% du mix provient encore des énergies fossiles (gaz naturel et produits pétroliers essentiellement), générant un coût du kilowattheure particulièrement élevé (environ deux fois plus élevé que la moyenne mondiale). La demande en électricité devrait être multipliée par 4 entre 2015 et 2030 pour répondre aux besoins, jusqu'ici insuffisamment pourvus, des ménages urbains et ruraux, mais également pour satisfaire les besoins de développement des industries dans un contexte de forte croissance économique. Les impacts des changements climatiques, et en particulier la hausse marquée des températures, et l'urbanisation rapide de la région pourraient contribuer à une hausse des besoins de climatisation et de froid, en particulier dans le secteur résidentiel et tertiaire. Les choix d'investissements aujourd'hui mettront donc, ou non, l'Afrique de l'Ouest sur la voie d'économies sobres en carbone et résilientes, particulièrement en ce qui concerne l'accès à une énergie durable pour toutes et tous.

De plus, la région reste encore très dépendante du marché extérieur pour satisfaire sa demande : en 2017, la région a consommé 28,2 millions de tonnes d'essence et gasoil, dont 85% était importé. Bien que l'Afrique de

l'Ouest représente 30% des réserves confirmées de pétrole et 30% des réserves confirmées de gaz naturel en Afrique, la région reste pour l'heure fortement exposée à la volatilité du prix des combustibles fossiles pesant lourdement sur les dépenses publiques et les déficits commerciaux des États membres. Les subventions appliquées aux carburants représentent environ 30% des dépenses publiques dans les pays de la CEDEAO. La CEDEAO a adopté la Directive C/DIR.2/9/2020, relative aux limites d'émission des gaz et particules d'échappement des véhicules légers, lourds, des engins à deux roues, tricycles et quadri cycliques dans l'espace CEDEAO, fixant également une limite de l'âge des véhicules à l'importation à cinq ans. A ce jour, environ 4 pays ont pris des dispositions réglementaires pour se conformer à ladite Directive sur les spécifications harmonisées des carburants.

Mais globalement, la réduction de la dépendance à ce type d'énergie, à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements, les installations et systèmes mais également à travers la recherche et le développement d'énergies innovantes, constitue aussi une priorité pour le développement et la stabilité régionale.

## RÉSULTATS ATTENDUS DE LA SRC :

- R3.E.** Une dynamique de promotion de normes visant la performance thermique et tenant compte des conditions et évolutions climatiques en Afrique de l'Ouest dans les bâtiments et l'industrie est soutenue ;
- R4.E.** L'ambition des CDN et les politiques régionales sur l'énergie sont mises en cohérence ;
- R5.E.** L'utilisation des combustibles alternatifs et plus propres est accrue ;
- R6.E.** Les États membres sont appuyés par les institutions régionales dans la mise en œuvre de leurs objectifs d'atténuation dans le secteur de l'énergie ;
- R7.E.** La coopération et le dialogue technique et politique entre les États membres en matière d'énergie est encouragée et appuyée pour accélérer l'atteinte des engagements.

## 4. Transports et mobilité

La CEDEAO a mis en place un ambitieux programme en matière de transport, visant à faciliter la libre circulation des personnes, des marchandises et des services au sein de la région. Les sous-secteurs aérien et ferroviaire étaient jusqu'ici sous-exploités au niveau de la région de l'Afrique de l'Ouest, mais des efforts sont en cours en vue de permettre leur développement rapide. Le secteur du rail par exemple est devenu le symbole de la volonté de développer les infrastructures de transport au sein de la zone de la CEDEAO.

En effet, le secteur des transports joue un rôle clé dans la réduction des émissions de GES : il représente près

d'un tiers des émissions provenant de la combustion de carburant en Afrique de l'Ouest. En outre, la forte croissance du parc automobile ouest-africain, combinée à une urbanisation rapide, un étalement du tissu urbain important, des offres de transport en commun limitées et de multiples congestions dues à l'insuffisance et à l'état de la voirie rendent les déplacements dans les villes ouest-africaines lents et onéreux et génèrent des pertes de compétitivité pour de nombreux secteurs économiques. Améliorer la mobilité urbaine en tenant compte des besoins et usages de l'ensemble de la population devient donc un impératif économique et social.

## RÉSULTATS ATTENDUS DE LA SRC :

- R3.T.** Un cadre de développement régional des infrastructures de transports bas carbone est établi ;
- R4.T.** Les transports carbonés sont progressivement remplacés par des moyens plus sobres.

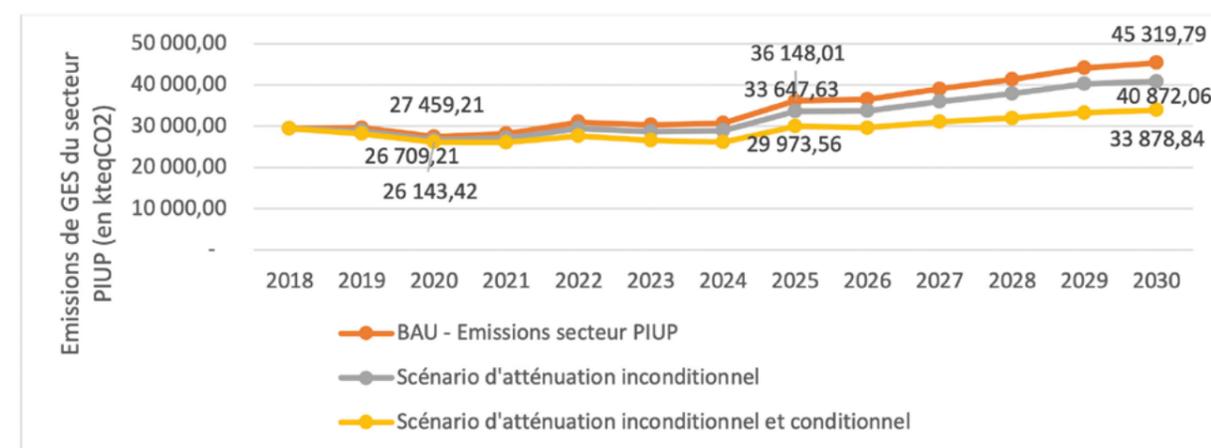


## 5. Procédés industriels et usage des produits (PIUP)

La région reste parmi les moins industrialisées du monde et cela se reflète dans la composition de ses émissions de GES. En effet, d'après les CDN révisées des États membres, les émissions de GES provenant du secteur des Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP) s'élèvent à 29 469,12 KteqCO<sub>2</sub> et devraient augmenter pour atteindre de 36 148 KteqCO<sub>2</sub> d'ici 2025 et 45 320 d'ici 2030. Cela ne représente en moyenne que 5% des émissions de GES de la région. Il est à noter toutefois que les émissions de GES relatives à la consommation énergétique dans le milieu industriel sont prises en compte dans le secteur de l'énergie.

En outre, les efforts d'atténuation estimés pour ce secteur restent limités par rapport aux autres secteurs. Il importe de signaler que seulement 6 États membres sur 15 ont proposé des actions d'atténuation dans ledit secteur : la Gambie, le Ghana, le Nigeria, la Sierra Leone, le Sénégal, et le Togo. Le potentiel d'atténuation global (inconditionnel et conditionnel) a été estimé à 11 441 KteqCO<sub>2</sub> en 2030, dont 4 448 KteqCO<sub>2</sub> est inconditionnel (voir figure ci-dessous).

Trajectoires des émissions des scénarios de référence et d'atténuation du secteur PIUP des EM de la CEDEAO



### RÉSULTATS ATTENDUS DE LA SRC :

- R1.P.** Une approche globale pour assurer une évolution bas carbone du domaine PIUP est adoptée et appuyée ;
- R2.P.** La mise au point et l'application à grande échelle de nouvelles technologies pour assurer une croissance industrielle durable sont soutenues.

## 6. Déchets

Les modes de production, de consommation et de développement actuels dans les États membres de la CEDEAO génèrent des quantités de déchets en forte croissance dont la gestion est insuffisamment maîtrisée. Les déchets sont en général brûlés à l'air libre ou collectés en vrac et acheminés vers des décharges à ciel ouvert. La multiplicité de décharges et leur mode de gestion inappropriée induisent des émissions de GES, notamment de méthane par fermentation et de CO<sub>2</sub> par brûlage.

Douze États membres de la CEDEAO ont identifié le secteur déchets comme un secteur prioritaire dans leurs CDN. À l'analyse les émissions de déchets représentent 9% du total des émissions de GES de la région, soit un total de 57 308,93 KteqCO<sub>2</sub> en 2020. Par ailleurs, les émissions de ce secteur seront estimées

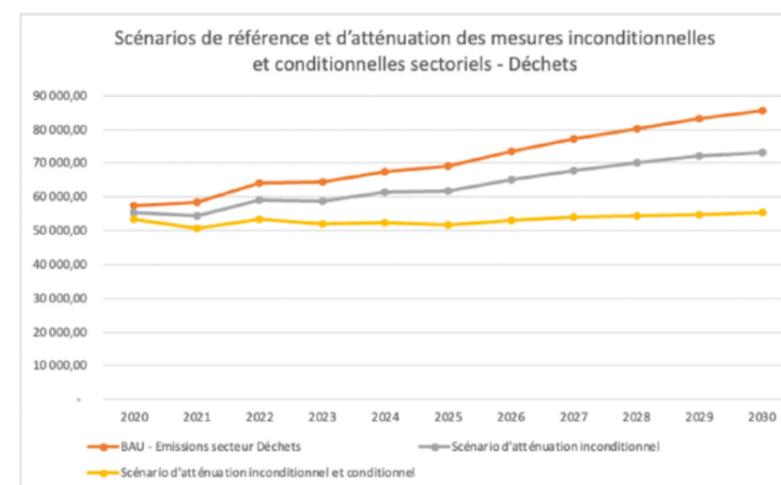
à 68 987 KteqCO<sub>2</sub> en 2025, continueront à augmenter pour atteindre 85 643 KteqCO<sub>2</sub> en 2030.

En matière d'atténuation, un objectif régional a été estimé à 35,3% à l'horizon 2030, soit :

- > **Contributions inconditionnelles** : une réduction de 14,7 % des émissions de GES par rapport au scénario de référence ;
- > **Contributions conditionnelles** : une réduction jusqu'à 20,6% des émissions de GES d'ici 2030 par rapport au scénario de référence.

La figure ci-après illustre les évolutions prévues des émissions de GES du secteur des déchets pour les scénarios de référence et d'atténuation.

Trajectoires des émissions pour le scénario d'atténuation du secteur des déchets



La figure montre aussi que les efforts d'atténuation dans ce secteur devraient permettre de maintenir en 2030 un niveau d'émissions proche de celui de 2020 si les mesures d'atténuation inconditionnelles et conditionnelles prévues dans les CDN des 12 États membres concernées sont financées et mises en œuvre. Le niveau des émissions connaîtra par contre une forte hausse d'ici à 2030 si seules les mesures inconditionnelles sont mises en œuvre (+32%), ce qui confirme la nécessité de recourir à des financements internationaux. Outre l'aspect climat, une meilleure gestion des déchets génère de nombreux cobénéfices en matière de salubrité, de santé publique et de pollution environnementale.

### RÉSULTATS ATTENDUS DE LA SRC :

- R1.D.** Les politiques, stratégies et programmes régionaux en matière de gestion des déchets sont revus ou conçus de manière à favoriser les réductions d'émissions de GES issues de ce secteur
- R2.D.** La coopération et le dialogue technique et politique entre les États membres en matière de gestion des déchets sont encouragés et appuyés pour accélérer l'atteinte des engagements nationaux de réduction de GES.
- R3.D.** Une dynamique de promotion de normes, lignes directrices et standards régionaux visant à cadrer les efforts de réduction des émissions de méthane et de dioxyde de carbone du secteur des déchets est soutenue

## 1. Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre

La mise en œuvre de la SRC requiert des aménagements institutionnels pour mettre en place une bonne gouvernance climatique au sein de la Commission de la CEDEAO et dans ses relations avec les États membres. Les moteurs de la bonne gouvernance climatique sont la volonté politique, la capacité d'intégration, la prise de décision sur la base d'informations fiables et partagées, la recherche de cohérence et de synergies entre les politiques régionales et avec les politiques nationales, ainsi que la mobilisation de tous les acteurs, publics comme privés.

La gouvernance de la SRC repose sur le principe de la concertation entre les parties prenantes pour favoriser l'intégration des considérations liées aux changements

climatiques et la formulation coordonnée de programmes et mesures, dans le cadre d'une approche dynamique et d'amélioration continue. Les parties prenantes clés sont la Commission de la CEDEAO, les autres institutions régionales comme le CILSS et l'UEMOA, les États membres, le banques régionales (BIDC, BOAD), les organisations de la société civile et le secteur privé. Impliqués dans le financement et la mise en œuvre, les organisations de coopération technique régionales d'une part, les partenaires techniques et financiers, d'autre part, sont associés à la concertation.

La SRC constitue le cadre structurant de l'action climatique de la Commission de la CEDEAO, dans le respect des prérogatives et attributions de chacun.

### L'instance de gouvernance de la Commission : le CIDE

Compte tenu de la nature transversale de l'action climatique et de la nécessité d'assurer non seulement une cohérence mais également des synergies entre les politiques sectorielles d'une part et entre les mesures d'atténuation et d'adaptation d'autre part, la gouvernance interne à la Commission s'effectue à travers le Comité Interdépartemental Environnement (CIDE), qui regroupe l'ensemble des départements de la Commission et dont

le secrétariat technique est assuré par le Département en charge de l'environnement.

Le CIDE est responsable du suivi de l'intégration des considérations liées aux changements climatiques par les directions et agences de la Commission et de la bonne coordination des politiques et mesures régionales de mise en œuvre de la SRC.

Intégration du climat au sein des activités de la commission

Élaborer et transmettre les plans d'actions climat pour atteindre les objectifs sectoriels qui les concernent, avec une estimation précise des coûts et un plan de financement, ainsi qu'un cadre pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre



Donner son avis sur les plans d'actions climat des directions et agences

Suivre la mise en œuvre des actions climat sectorielles inscrites dans les plans d'actions des directions et agences

PARTIE 4

# 4

## Dispositif institutionnel, suivi-évaluation et moyens transversaux de mise en œuvre

## Coordination de la mise en œuvre et concertation régionale

**Le Département en charge de l'environnement est chargé d'animer le changement de paradigme nécessaire à la mise en œuvre de la SRC. À ce titre, il est responsable de :**

**En interne à la Commission :**

- ✓ Élaborer des outils et instruments internes communs à tous pour (I) rendre les politiques et mesures régionales climato-compatibles, (II) évaluer la conformité des programmes et investissements sectoriels avec la SRC (III) partager les connaissances et compétences nécessaires à l'intégration du climat dans les plans d'actions des directions et agences ;
- ✓ Participer au processus interne d'amélioration continue des mécanismes de concertation et de coordination de mise en œuvre de la SRC, et identifier des recommandations sur les améliorations à apporter à ces mécanismes pour nourrir le rapport annuel partagé avec le CIDE et la Vice-Présidence.
- ✓ Initier et piloter l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la SRC à réaliser en 2026, ainsi que le

processus formel de révision de la SRC après 2030 pour l'horizon 2050.

**En externe, le Département en charge de l'environnement :**

- ✓ Met en place un dispositif d'information des comités interministériels climat nationaux à travers les points focaux CDN des États membres de la CEDEAO, qui vise à :
  - Recueillir et prendre en considération leurs commentaires écrits sur les propositions de politiques et mesures élaborées par les directions de la Commission pour mettre en œuvre les objectifs sectoriels et les mesures transversales de la SRC ;
  - Transmettre et présenter un rapport biennal de suivi de la mise en œuvre aux États membres.
- ✓ Participe à l'animation du « *Climate Donors Group* » en collaboration avec la Direction en charge des Relations extérieures du Secrétariat général de la Présidence.

## Mise en œuvre opérationnelle : une responsabilité partagée

**Les directions sectorielles ayant mandat sur les secteurs adressés dans la SRC**

Chaque agence et direction de la Commission est responsable de l'élaboration des programmes, politiques et mesures régionales nécessaires pour atteindre les objectifs sectoriels et priorités dans son domaine de compétences, en concertation avec ses points focaux sectoriels nationaux. Cela dans le respect des compétences et prérogatives des directions. À ce titre elles devront établir un plan d'actions qui permet d'intégrer les considérations liées aux changements climatiques et mettre en œuvre les actions prioritaires proposées pour atteindre les objectifs sectoriels qui les concernent, avec une estimation précise des coûts et un plan de financement des politiques et mesures identifiées, ainsi qu'un cadre pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre (indicateurs de suivi et d'impacts et les cibles correspondantes). Ces plans d'actions font l'objet d'une programmation annuelle dont la conformité avec les objectifs de la SRC est analysée et approuvée par la Vice-Présidence assurant son mandat de planification stratégique.

**Les départements et directions transversales**

Chaque direction transversale de la Commission est responsable d'assurer l'intégration des orientations stratégiques de la SRC dans l'exercice de ses attributions. À cet effet, les directions transversales ont un rôle important à jouer présenté ci-après.

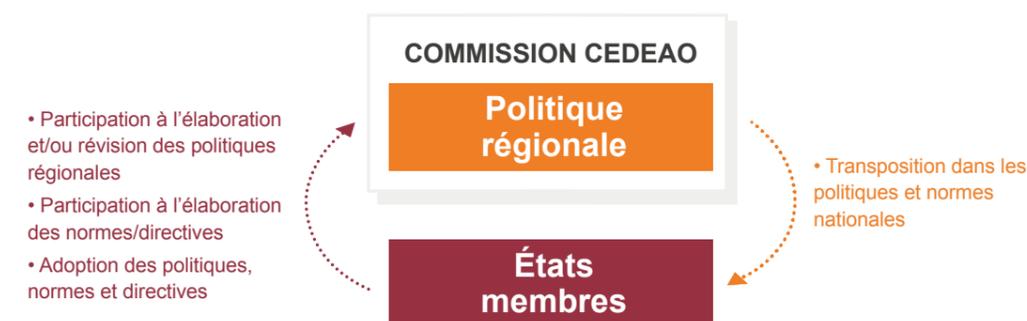
**Les États membres**

Les États membres participent à la mise en œuvre de la SRC à travers la transposition des politiques régionales, et de leurs instruments normatifs, dans les politiques nationales. A cet effet, ils sont en contact avec les acteurs nationaux impactés et impliqués dans la mise en œuvre : les acteurs publics, la société civile et le secteur privé.

Néanmoins, dans une approche bottom-up, les États membres participent aussi activement à la définition et la révision des politiques et normes régionales à venir à travers des coalitions ou plateformes de dialogue permettant l'échange d'expériences entre pairs et la remontrée des besoins, et des réalités nationales.

Ils font également remonter l'information pertinente pour le suivi de la mise en œuvre de la SRC au niveau de la Commission de la CEDEAO, ainsi que les données en matière de suivi des besoins et de flux de financement climat.

Les États membres, au titre de leurs engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, sont conjointement garant de la conformité de la SRC avec l'Accord de Paris, et peuvent saisir la Commission sur ce sujet lors des rencontres biennales sur la mise en œuvre de la SRC.



**Les institutions régionales et internationales partenaires**

**La Commission de l'UEMOA**, dans le cadre des réunions et travaux du secrétariat technique conjoint, qui vise à la cohérence et convergence des stratégies et politiques des deux Commissions, et dont la relation devra par la suite s'inscrire dans la stratégie de coopération et de convergence entre l'UEMOA et la CEDEAO qui devrait aboutir à l'alignement des objectifs spécifiques des deux organisations régionales.

**Le Centre climatique régional**, opérationnalisé par le **Centre Régional Agrhymet**, qui assure, selon l'Accord de Partenariat de juin 2020 entre la Commission de la CEDEAO et le CILSS : (I) les activités opérationnelles de prévisions météorologiques et climatiques, (II) les activités opérationnelles de surveillance du climat, (III) les services opérationnels de données, à l'appui de la prévision à longue échéance et de la surveillance du climat, (IV) le renforcement des capacités opérationnelles, (V) la gestion et la diffusion de l'information météorologique et climatique.

**La Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO, et la Banque Ouest Africaine de Développement**, qui mobilisent des ressources pour faciliter l'atteinte des engagements climat nationaux dans les États membres, et pour financer la mise en œuvre de certaines actions de la SRC.

**La Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS)**, pour créer des synergies dans la coordina-

tion et le suivi des initiatives dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques en commun.

**Les institutions ouest-africaines scientifiques et techniques** sur le climat partenaires de la Commission de la CEDEAO (CILSS, WASCAL) qui participent à la mise en œuvre.

**La société civile et le secteur privé** à travers les plateformes et faitières régionales sont parties prenantes à la mise en œuvre et sont informés et consultés dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la SRC. Ces acteurs sont également impliqués dans la collecte des données pertinentes au suivi de la mise en œuvre.

Les acteurs non étatiques, et notamment la société civile, ont un rôle important d'incitation vis-à-vis des États membres et de la CEDEAO sur la mise en œuvre des engagements régionaux et nationaux.

**La Commission de l'Union Africaine**, à travers son département en charge de l'agriculture, du développement rural de l'économie bleue et de l'environnement, et plus précisément la division climat qui pilote la stratégie climat africaine, pour s'assurer de la conformité avec la stratégie climat continentale et de la contribution à l'Agenda 2063.

**Les partenaires techniques et financiers** régionaux et internationaux, y compris les agences des Nations Unies, qui contribuent au financement et soutien technique nécessaire à la mise œuvre des actions de la SRC, et qui seront regroupés dans le « *Climate Donors Group* ».



## 2. Suivi-évaluation et processus interne de révision de l'ambition

Le suivi-évaluation de la SRC s'inscrit dans les mécanismes existants au sein de la Commission de la CEDEAO pour suivre la mise en œuvre, les résultats et impacts de l'ensemble de ses politiques sectorielles.



La SRC est guidée par le principe de progression, selon lequel la CEDEAO s'engage à prendre des mesures plus ambitieuses au fur et à mesure de sa mise en œuvre, en tenant compte des progrès réalisés tout comme de l'évolution des besoins et des engagements des États membres de la CEDEAO. À cet effet, la Commission de la CEDEAO réunit les États membres et les autres parties prenantes régionales tous les deux ans pour leur présenter l'état de la mise en œuvre et créer un dialogue sur la hausse de l'ambition.

En vue d'aligner son action et ses modalités d'intervention sur les objectifs de l'Accord de Paris (cf. Partie 1), la CEDEAO s'engage à revoir régulièrement le niveau d'ambition de sa SRC en tenant compte des résultats de chaque bilan global réalisés par ses États membres tels que prévu par l'article 14 de l'Accord de Paris.

À cet effet, un examen à mi-parcours des progrès réalisés pour atteindre les résultats attendus est prévu en 2026, après le premier bilan global de 2023, sur la base des premiers rapports annuels de mise en œuvre de la SRC et en tenant compte des rapports biennaux de transparence des États membres et des CDN révisées de 2025. Cet examen est piloté par le Département en charge de l'environnement et des ressources naturelles, et conduit à une analyse critique qualitative mi-parcours de la mise en œuvre de la SRC en vue de sa prochaine révision.

Un examen complet des progrès réalisés est prévu en 2030, après le second bilan global de 2028, et tenant compte des nouvelles générations de CDN, sur la base duquel sera révisée la SRC en 2031 au plus tard pour viser l'horizon 2050. La révision de la SRC à l'horizon 2050 sera pilotée par le Département en charge de l'environnement et des ressources naturelles.

## 3. Moyens transversaux de mise en œuvre

La mise en œuvre de la SRC de la CEDEAO exigera de la Commission de la CEDEAO, de ses institutions spécialisées et de ses États membres de mobiliser des ressources financières, de mettre en place des mécanismes opérationnels et d'acquérir des capacités techniques pour atteindre les objectifs assignés par la stratégie.

Concernant le renforcement de capacités interne à la Commission, l'approche doit viser à une pérennisation institu-

tionnelle à long-terme des capacités techniques en interne à la Commission. Il est donc prévu de suivre une approche progressive de transfert de compétences et connaissances via de l'expertise externe complémentaire durant les premières années d'opérationnalisation des mécanismes opérationnels internes afin d'atteindre une montée en compétences interne pérenne à moyen-terme en cohérence avec les besoins nécessaires à la mise en œuvre de la SRC.





**COMMISSION DE LA CEDEAO**  
101 Yakubu Gowon Crescent  
Asokoro District P.M.B. 401  
ABUJA, NIGERIA  
[www.ecowas.int](http://www.ecowas.int)